

## Le Fonds Vert pour le Climat

Liane Schalatek, HBS

Fondamentaux du financement climatique **11**

NOVEMBRE 2022

Le Fonds vert pour le climat (FVC) est devenu pleinement opérationnel en 2015 en tant que fonds dédié pour aider les pays en développement à passer à des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique. Bien que le FVC soit une entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et sert l'Accord de Paris (CCNUCC, 2015), il reste une institution juridiquement indépendante hébergée par la Corée du Sud. Le FVC a son propre Secrétariat avec la Banque mondiale comme administrateur. Les 24 membres du Comité d'administration du FVC, avec une représentation égale des pays développés et en développement, et le soutien du Secrétariat, travaillent à l'opérationnalisation du Fonds et à la mise en œuvre de sa vision depuis leur première réunion en août 2012.

Tout au long de 2020 et 2021, le travail attendu depuis longtemps du FVC afin de combler les lacunes des politiques et cadres essentiels s'est en grande partie interrompu en raison de la pandémie de Covid-19. Le Conseil d'administration du FVC n'a pas pu se mettre d'accord sur certaines des politiques les plus controversées via des réunions virtuelles. Cependant, le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour accélérer l'élaboration et l'approbation des propositions et le décaissement des financements approuvés. Il a également publié des directives et des procédures opérationnelles améliorées destinées à améliorer la qualité globale des projets et programmes du FVC, à la fois approuvés et en cours d'élaboration.

En octobre 2021, le FVC a accrédité un total de 113 entités de mise en œuvre en tant que partenaires pour réaliser des projets (avec dix projets supplémentaires depuis 2020) et a approuvé 10 milliards US\$ pour 190 projets. La 30ème réunion virtuelle du Conseil d'administration du FVC début octobre 2021 a approuvé 13 de ces propositions de projet d'une valeur de 1,21 milliard US\$ en ressources du FVC. Malgré les perturbations continues causées par la Covid-19 en 2021, le FVC a programmé plus de 2,9 milliards US\$ pour 32 projets et programmes ainsi que pour la préparation et le soutien préparatoire, avec une autorité d'engagement au cours de sa première période de reconstitution (FVC-1, 2020-2023).

Avec près de 95% des 9,9 milliards US\$ de promesses de dons de 34 contributeurs confirmés en octobre 2021, le FVC est donc en bonne voie pour atteindre ses objectifs de programmation annuels fixés pour le FVC-1 et apporter sa contribution globale à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, tel que guidé par son plan stratégique mis à jour.

Le rôle du Fonds dans un régime climatique post-2020 en tant que principal canal de financement de la CCNUCC et en tant que plus grand fonds multilatéral pour le climat, a été confirmé par une reconstitution réussie en 2019. Cependant, son accessibilité et ses efforts pour mobiliser des ressources supplémentaires doivent encore être améliorés, tandis que la vitesse et l'ampleur du décaissement et de la mise en œuvre des fonds du FVC se sont nettement accélérées en 2021. Cette architecture de financement climatique (CFF) fournit un aperçu de l'opérationnalisation et des fonctions du FVC à la fin de la première année du FVC-1. Les éditions précédentes de ce CFF offrent plus de détails sur les phases de conception et d'opérationnalisation initiale du Fonds.

### Introduction

En tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC en vertu de l'article 11 (NU, 1992), un rôle confirmé dans l'Accord de Paris, le Fonds vert est « responsable devant, et fonctionne sous, la direction de la COP » (CCNUCC, 2011 : 17). Il a pour mandat d'adopter une approche axée sur les pays, un principe qui devrait guider toutes les décisions d'investissement du FVC. Il est également

destiné à canaliser « une part importante de nouveaux financements multilatéraux pour l'adaptation » (ibid.), dans le but d'équilibrer le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation. En outre, le FVC répond aux besoins urgents des pays les moins avancés (PMA), des petits États insulaires en développement (PEID), des pays africains et des acteurs du secteur privé local.

Un total de 9,9 milliards US\$ a été promis à ce jour au Fonds par 34 contributeurs pour le FVC-1. C'est presque autant que lors de son processus initial de mobilisation des ressources (IRM) en 2014, même si certains pays développés – en particulier l'Australie et les États-Unis (avec les efforts en cours de l'administration Biden) - n'ont pas encore contribué à la nouvelle phase opérationnelle du Fonds. Parmi les nouveaux engagements, 9,56 milliards US\$ soit près de 95%, ont été formalisés par le biais d'accords de contribution avant octobre 2021. Avec son pouvoir d'engagement et son financement sans interruption passant de l'IRM au FVC-1, le FVC continue d'être le plus grand fonds multilatéral pour le potentiel de canaliser des sommes encore plus importantes au fil du temps.

Les contributions au Fonds ne sont acceptées que sous forme de subventions, prêts concessionnels et capital versé. À l'exception de la France et du Canada, toutes les contributions pour le FVC-1 sont des subventions reçues dans une multitude de devises. Le FVC propose ensuite des subventions, des prêts concessionnels, des prises de participation et des garanties aux pays en développement en utilisant les capacités d'exécution et de gestion financière des organisations partenaires qui agissent en tant qu'entités de mise en œuvre ou d'intermédiaires.

### Les problèmes de mise en œuvre du Fonds vert pour le climat

L'instrument qui régit le FVC présente un cadre et une orientation générale qui ont donné au Conseil une grande souplesse sur la façon de mettre en place le Fonds. En revanche, dans l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire, les membres du Comité du FVC assument la responsabilité de prendre des décisions qui garantissent les ambitions du Fonds et lui permettent d'atteindre son objectif primordial qui est de : « dans le contexte du développement durable... promouvoir un changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique. » (FVC, 2011 : 2)

En 2021, les neuvièmes coprésidents du FVC, Jean-Christophe Donnellier (France) et José De Luna Martinez (Mexique), ont continué à lutter, comme leurs prédécesseurs du Canada et du Pakistan en 2020, avec des efforts pour combler – de façon souvent retardés – les lacunes politiques nécessaires au développement ultérieur du Fonds. Cela a été exacerbé par les procédures du Conseil qui ont dû être menées entièrement virtuellement en raison de la pandémie de Covid-19 en cours. Comme en 2020, les tentatives de délibérer et d'approuver d'importantes réformes politiques via des sessions à distance ont été, à quelques exceptions près, largement infructueuses. La réticence de la plupart des membres du Conseil d'administration des pays en développement à délibérer sur les réformes politiques n'a pratiquement pas pu être surmontée, nombre d'entre eux connaissant également des contraintes majeures en matière de connectivité et de capacité. Ces défis se sont également étendus aux comités du Conseil d'administration et ont entravé les progrès de certains de leurs travaux de formulation de politiques en cours. Au lieu de cela, le Conseil d'administration s'est concentré sur ses tâches opérationnelles et administratives essentielles, telles que l'accréditation, l'approbation des propositions et le décaissement du financement du FVC, ainsi que la publication et l'examen des rapports requis, les fonctions administratives et les approbations budgétaires.

Comme en 2020, contrairement au Conseil d'administration, le Secrétariat - sous la direction du directeur exécutif du FVC Yannick Glemarec dans sa troisième année à la barre - a été largement en mesure de rester sur la bonne voie avec les objectifs de programmation fixés pour 2021 malgré les défis persistants de la pandémie pour ses modalités de travail.

L'accent mis par le Glemarec sur la rationalisation et la réorganisation des procédures opérationnelles du FVC dans un Secrétariat toujours en expansion et sur l'amélioration de la gestion d'un portefeuille croissant de projets et de programmes avec un décaissement de fonds en croissance rapide s'est poursuivi, mais un accent supplémentaire sur la gestion adaptative pour faire face aux retards et difficultés connexes dans la mise en œuvre du portefeuille dus à la pandémie. Cela a nécessité l'ajustement et la prolongation des délais pour certains efforts en cours, qui comprennent l'élaboration et la publication d'un certain nombre de manuels et de directives opérationnels – comme, par exemple, le développement participatif continu d'un ensemble complet de 11 guides sectoriels à travers les huit domaines de résultats du Fonds qui doivent maintenant être achevés d'ici la mi-2022 et le processus en cours pour mettre à jour les sauvegardes environnementales et sociales provisoires du FVC – destinées à promouvoir et à informer le développement d'approbations de financement de haute qualité (voir les précédentes fiches du CFF 11 de 2011 à 2020 pour une description plus détaillée du développement opérationnel du FVC).

### Mise à jour du plan stratégique pour le FVC-1

La vision stratégique et les orientations de programmation pour la première période de reconstitution du FVC (FVC-1, 2020-2023) sont détaillées dans le plan stratégique mis à jour (USP), qui a été approuvé, après de multiples tentatives répétées tout au long de 2020, finalement lors de la 27ème réunion du Conseil d'administration (FVC, 2020a). Il détaille la valeur ajoutée unique du FVC dans l'architecture mondiale du financement climatique, ainsi que les points de vue du Conseil d'administration sur le rôle du FVC dans le soutien à la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans un paysage du financement climatique en évolution. La mise à jour du plan stratégique existant du FVC dans le cadre du premier processus de reconstitution du Fonds a été guidée par un examen approfondi et rétrospectif des performances du FVC publié par l'Unité d'évaluation indépendante (IEU) à la mi-2019 (IEU, 2019). Ce document expose en détail les révisions des politiques, les ajustements opérationnels et les domaines d'investissement prioritaires qui pourraient aider le Fonds à remplir sa mission et à soutenir les actions climatiques des pays en développement en devenant « plus rapides, meilleures et plus intelligentes » (ibid. : xvii). La question de savoir si et dans quelle mesure intégrer les recommandations de l'IEU et des pays contributeurs issues de leur rapport de synthèse (FVC, 2019a) dans le nouveau document de vision du FVC-1 s'est avéré très controversé et a révélé des différences substantielles entre les visions des membres du Conseil d'administration des pays développés et des pays en développement pour le Fonds. Par exemple, les points litigieux comprennent la question de savoir si un objectif de levier financier devrait être fixé pour le FVC, si un objectif similaire devrait être fixé pour que le financement du FVC soit programmé par le biais d'entités d'accès direct, dans quelle mesure augmenter le financement de l'adaptation pendant le FVC-1 par rapport à l'IRM, ainsi que la capacité du FVC à agir en tant qu'investisseur en capital et la façon d'accroître le rôle du secteur privé dans la programmation du FVC. Les objectifs et priorités ambitieux fixés dans le cadre de l'USP approuvée comprennent le doublement de la programmation annuelle de la période initiale de mobilisation des ressources (IRM) à une moyenne de 2,2 milliards US\$ par an et le triplement de la taille du portefeuille du FVC avec une meilleure gestion des résultats et des impacts ; améliorer la programmation du FVC en mettant l'accent sur l'accès direct, le secteur privé et l'adaptation (bien qu'en omettant de fixer de nouveaux objectifs pour chacun) avec un réseau en expansion de partenaires de mise en œuvre ; et l'amélioration de l'appui au développement de la filière pilotée par les pays grâce à un engagement accru du Secrétariat dans

la programmation par pays, la programmation de la préparation stratégique et le renforcement des capacités de l'entité d'accès direct (DAE) à la fois pour la programmation et la mise en œuvre. Alors que les objectifs quantitatifs de programmation étaient en bonne voie d'être atteints, voire dépassés, à mi-parcours du FVC-1 avec une nouvelle programmation approuvée de 2,9 milliards US\$ en 2021, le Secrétariat, dans son programme de travail de 2022, a reconnu que les efforts de programmation au cours des deux prochaines années doivent renforcer les investissements et les efforts d'adaptation, d'accès direct et d'engagement du secteur privé pour améliorer les impacts (FVC, 2021a). En examinant la capacité du Secrétariat à respecter l'USP à l'avenir, le Conseil d'administration, lors de sa 30<sup>ème</sup> réunion en octobre 2021, a approuvé une augmentation importante du personnel du Secrétariat pouvant atteindre un équivalent de 350 postes à temps plein d'ici 2023. À la mi-2021, le Conseil a également lancé le deuxième examen des performances du Fonds pour la période de programmation du FVC-1 en chargeant l'IEU d'évaluer les progrès réalisés par le FVC dans l'exécution de son mandat ainsi que sur les objectifs et les priorités de l'USP. Une évaluation rapide et les conclusions émergentes de l'IEU sont attendues d'ici mi-2022, le rapport final devant être livré au début de 2023. Les conclusions de la deuxième évaluation des performances éclaireront l'examen par le Conseil d'administration de la poursuite de la mise à jour du plan stratégique du FVC en 2023 avec des objectifs et des priorités pour la deuxième période de reconstitution (FVC-2) de 2024 à 2027.

### **Mobilisation des ressources, pouvoir d'engagement et première reconstitution officielle**

Le processus initial de mobilisation des ressources (IRM) du FVC, qui a débuté à la mi-2014, a abouti à des promesses de dons de la part de 45 pays contributeurs, ainsi que plusieurs régions et villes, pour un total 10,3 milliards US\$ (pour plus de détails, voir le CFF 11 de 2014). Le FVC a atteint « son niveau d'efficacité », à savoir le pouvoir de prendre des décisions de financement, en mai 2015 lorsque 50% des promesses de financement reçues au cours de la conférence d'annonce de contributions en novembre 2014 à Berlin ont été entièrement libérées. Au cours de l'IRM, 44 pays, trois régions et la ville de Paris avaient confirmé une partie ou la totalité de leurs engagements s'élevant à environ 8,3 milliards US\$. Alors que le Pérou n'a jamais confirmé son engagement dans le cadre de l'IRM, la Colombie et les États-Unis n'ont honoré que partiellement le leur - après un retrait formel de l'Accord de Paris sous l'administration Trump, les États-Unis n'ont confirmé que 2 milliards US\$ sur les 3 milliards US\$ initialement promis en 2014.

Étant donné que les contributions confirmées à l'IRM de 8,3 milliards US\$ ont été reçues dans une multitude de devises et que les résultats globaux ont été calculés en fonction d'un taux de change de référence adopté pour la Conférence des annonces de contributions en novembre 2014. De ce fait, le montant global réel du financement disponible pour le FVC pendant l'IRM était plus proche de 7,2 milliards US\$. À la fin de l'IRM, le 31 décembre 2019, il restait environ 454 millions US\$. Ces ressources ont été reportées sur la première période formelle de reconstitution des ressources (FVC-1), qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se poursuivra jusqu'à la fin de 2023.

La première reconstitution du FVC a été officiellement lancée lors de la 21<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration à Bahreïn en octobre 2018, les engagements de financement cumulés du FVC ayant atteint 5,5 milliards US\$ et dépassant ainsi 60% du total des contributions au Fonds fiduciaire du FVC reçues en novembre 2015. La décision de Bahreïn a mis l'accent sur les aspects de procédure du processus de reconstitution, et non sur les questions hautement politisées concernant la durée de la

période de reconstitution, le barème envisagé ou les politiques en matière de contributions. Celles-ci ont été déterminées lors d'une série de réunions de consultation sur la reconstitution des ressources avec des pays potentiellement contributeurs, auxquelles a également participé une délégation du conseil d'administration du FVC, réunie à Bonn (novembre 2018), Oslo (avril 2019) et Ottawa (août 2019), et aboutissant à une conférence de promesse de dons à Paris en octobre 2019. Le processus a été facilité par la nomination de Johannes Linn par le co-président en tant que facilitateur mondial.

Par le passé, la question des politiques de contribution a été particulièrement controversée. Les membres du Conseil d'administration des pays en développement ont voulu éviter l'affectation des ressources et l'établissement de parts avec droit de vote pour la prise de décision par contribution. La politique relative aux contributions pour le FVC-1 approuvée à la Conférence de Paris ne permet pas d'affectation : elle fixe plutôt des plafonds pour les prêts et les contributions en capital à 20% de chacune des contributions globales reçues, et accorde aux pays un total de neuf années pour payer leurs contributions engagées, avec des crédits reçus pour la réalisation rapide des accords de contribution.

À la Conférence de Paris sur les annonces de contributions, 27 pays annoncèrent des contributions d'un montant total de 9,78 milliards US\$, dont 94% sous forme de dons, dont 6% seulement souscrits par la France et le Canada sous forme de prêts. Les États-Unis et l'Australie, principaux contributeurs de l'IRM, n'ont pas participé à la réunion de Paris. En l'absence des États-Unis et en réponse aux appels en faveur d'une augmentation des contributions au FVC, un certain nombre de pays développés Européens (tels que l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, la Norvège et la Suède) ont doublé leur contribution initiale à l'IRM en monnaies locales, tandis que d'autres ont augmenté leur contribution moins sensiblement (les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne) ou pas du tout (en particulier le Japon et le Canada). La Corée du Sud a également doublé son engagement et a été le seul pays en développement à s'engager à Paris. Depuis, l'Indonésie, la Russie, Malte et la région Belge de la Wallonie et la région Belge de Bruxelles-Capitale se sont engagés pour le FVC-1, plusieurs autres pays (tels que l'Autriche et le Liechtenstein) ont augmenté leurs engagements initiaux.

En octobre 2021, le FVC a déclaré l'équivalent de 9,9 milliards US\$ en promesses pour le FVC-1 reçues de 34 contributeurs, ce qui comprend le crédit obtenu pour un paiement anticipé (tableau 1). Les contributions étant autorisées sur une base continue jusqu'à la fin du FVC-1 (fin 2023), on s'attend à ce que d'autres pays s'engagent à un stade ultérieur, notamment l'administration Biden, qui, comme l'une de ses premières actions, a indiqué que les États-Unis rejoindront l'Accord de Paris, ou plusieurs autres pays ayant eu des engagements inférieurs aux attentes. Les efforts en vue de la première reconstitution se sont également concentrés sur la recherche de contributeurs non traditionnels, notamment du secteur privé et de fondations philanthropiques, bien qu'aucune contribution de ce type au FVC-1 n'ait encore été annoncée.

Dans le cadre de la politique de contribution pour le FVC-1, le Fonds devait atteindre son autorité d'engagement lorsque 25% des promesses faites à Paris étaient converties en accords de contribution. Ce seuil d'efficacité a été dépassé à la mi-décembre 2019, ce qui a permis au FVC de commencer à allouer les ressources du FVC-1. En octobre 2021, un total de 32 pays et deux régions avaient confirmé une partie ou la totalité de leurs engagements pour la première reconstitution, s'élevant à l'équivalent de 9,56 milliards US\$ ou 95% des engagements nominaux (FVC, 2021b) (voir tableau 1). À la mi-2021, lors de sa 29<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration, le Secrétariat du FVC avait averti qu'étant donné les calendriers

Tableau 1 : État des annonces de contributions et des contributions pour la mobilisation initiale des ressources (IRM) du FVC et pour la première reconstitution du FVC (FVC-1) (au 31 septembre 2021)<sup>a</sup>

Contributeurs	IRM (2014-2019)			FVC-1 (2020-2023)			
	Engagement nominal en equiv. millions US\$ <sup>a</sup>	Engagement confirmé en millions equiv. US\$ <sup>a</sup>	Engagement nominal en equiv. millions US\$ <sup>a</sup>	Engagement nominal en equiv. millions US\$ <sup>a</sup> avec crédits <sup>b</sup>	Engagement confirmé en millions equiv. US\$ <sup>a</sup>	Engagement non-confirmé en millions equiv. US\$ <sup>a</sup>	Espèces décaissées et billets à ordre déposés en millions equiv. US\$ <sup>a</sup>
Allemagne	1003,30	1003,30	1689,30	1689,80	1689,30	–	619,40
Australie	187,30	187,30	–	–	–	–	–
Autriche	34,80	34,80	146,40	152,50	146,40	–	90,10
Belgique	66,90	66,90	112,60	117,20	45	67,60	45
Belgique - Bruxelles	4,80	4,80	1,10	1,20	1,10	–	1,10
Belgique – Flandres	19,70	19,70	–	–	–	–	–
Belgique – Wallonie	10,90	10,90	0,90	0,90	0,90	–	0,90
Bulgarie	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	–	0,10
Canada	277	277	225,50	229,10	37,60	187,90	37,60
Chili	0,30	0,30	–	–	–	–	–
Colombie	6	0,30	–	–	–	–	–
Chypre	0,50	0,50	–	–	–	–	–
Danemark	71,80	71,80	120,70	126	70,20	50,50	37
Espagne	160,50	160,50	168,90	176,50	168,90	–	87,80
Estonie	1,30	1,30	–	–	–	–	–
États-Unis	3000	1000	–	–	–	–	–
Finlande	107	107	112,60	116,70	112,60	–	29,60
France	1035,50	1035,50	1743,30	1794,10	1743,30	–	513,50
France – Ville de Paris	1,30	1,30	–	–	–	–	–
Grande - Bretagne	1211	1211	1851,90	1851,90	1851,90	–	940
Hongrie	4,30	4,30	0,70	0,70	0,70	–	0,70
Islande	1	1	2	2,10	2	–	0,80
Indonésie	0,30	0,30	0,50	0,50	0,50	–	–
Irlande	10,70	10,70	18	18,70	18	–	4,50
Italie	334,40	334,40	337,90	337,90	337,90	–	6,80
Japon	1500	1500	1500	1521,20	1500	–	375
Lettonie	0,50	0,50	–	–	–	–	–
Liechtenstein	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	–	0,10
Lituanie	0,10	0,10	–	–	–	–	–
Luxembourg	46,80	46,80	45	46,30	45	–	16,90
Malte	0,60	0,60	0,20	0,20	0,20	–	0,10
Mexique	10	10	–	–	–	–	–
Monaco	2,30	2,30	4,20	4,40	4,20	–	1,70
Mongolie	0,10	0,10	–	–	–	–	–
Nouvelle Zélande	2,60	2,60	10	10,60	10	–	10
Norvège	272,20	272,20	417,50	433,70	417,50	–	231,90
Panama	1	1	–	–	–	–	–
Pays-Bas	133,80	133,80	135,10	140,10	135,10	–	33,80
Pérou	6	–	–	–	–	–	–
Pologne	0,10	0,10	3	3,20	3	–	3
Portugal	2,70	2,70	1,10	1,20	1,10	–	1,10
République de Corée	100	100	200	200	200	–	26,50
République Tchèque	5,30	5,30	–	–	–	–	–
Roumanie	0,10	0,10	0,05	0,05	0,05	–	0,05
Russie	3	3	10	10,50	10	–	7,00
Slovaquie	581,20	581,20	852,50	852,50	852,50	–	852,50
Slovénie	–	–	1,10	1,20	1,10	–	1,10
Suède	581,20	581,20	852,50	852,50	852,50	–	852,50
Suisse	100	100	150	155,50	150	–	75
Viet Nam	1	1	–	–	–	–	–
<b>TOTAL</b>	<b>10322,20</b>	<b>8310,50</b>	<b>9864,90</b>	<b>9999,10</b>	<b>9558,90</b>	<b>306,10</b>	<b>4051,30</b>

Source : États des promesses (IRM and FVC-1), [https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/status-pledges-irm-gcf1\\_7.pdf](https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/status-pledges-irm-gcf1_7.pdf)

a. Équivalent en dollars américains (US\$), calculés sur la base des taux de change de référence établis pour la Conférence de haut niveau des donateurs pour l'IRM de Berlin en 2014 et pour la Conférence de haut niveau des donateurs pour le FVC-1 à Paris en 2019.

b. Conformément à la politique des contributions pour le FVC-1, un crédit notionnel est appliqué aux promesses faites par les contributeurs qui ont indiqué qu'ils effectueraient des paiements avant le calendrier standard (qui permet jusqu'à neuf ans pour la réalisation des promesses). Un crédit nominal similaire n'a pas été offert pour l'IRM.

**Tableau 2 : Autorisation d'engagements disponibles projetés et ressources supplémentaires disponibles pour le décaissement durant le FVC-1 et jusqu'à fin 2023<sup>a</sup> (au 30 juin 2021, en équiv. millions US\$<sup>b</sup>)**

Année	2021	2022	2023
Pouvoir d'engagement de départ	1417	–	–
Contributions en espèces <sup>c</sup>	444 <sup>d</sup>	1058	335
Dépôts de billets à ordre <sup>e</sup>	562	1400	1491
Prêts	–	349	–
<b>Autorisation d'engagement totale projetée pour l'année</b>	<b>2423</b>	<b>2807</b>	<b>1826</b>
<b>Espèces supplémentaires disponibles auprès de l'IRM pour décaissements</b>	<b>212</b>	<b>980</b>	<b>644</b>
<i>Contributions en espèces de l'IRM<sup>c</sup></i>	31	–	–
<i>Encaissement des billets à ordre de l'IRM<sup>c</sup></i>	181	980	644
<b>Espèces supplémentaires disponibles auprès du FVC-1 pour les décaissements</b>	<b>638</b>	<b>2092</b>	<b>1005</b>
<i>Contributions en espèces du FVC<sup>c</sup></i>	413	1059	335
<i>Encaissement des billets à ordre du FVC-1<sup>c</sup></i>	225	684	670
<i>Prêts FVC-1</i>	–	349	–
<b>Total des liquidités supplémentaires disponibles pour le décaissement (IRM et FVC-1)</b>	<b>850</b>	<b>3072</b>	<b>1649</b>

Source : Document FVC/B.30/Inf.07, État des ressources du Fonds vert pour le climat, Tableaux 3 à 6 <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b30-inf07.pdf>

- Les projections sont basées sur les accords/arrangements de contribution signés au 30 juin 2021 et n'incluent pas les liquidités disponibles au 30 juin, les conventions et accords nouvellement signés après cette date. En outre, le calendrier d'encaissement des billets à ordre pour plusieurs pays est en cours de consultation, de sorte que leurs montants d'encaissement de billets à ordre ne sont pas reflétés dans l'aperçu.
- L'équivalent US\$ (équivalent) est basé sur la mobilisation initiale des ressources et les taux de change de référence de la première reconstitution du FVC établis pour les Conférences de haut niveau de contributions en 2014 et 2019.
- Dans le cadre de l'IRM et du FVC-1, les pays contributeurs sont en mesure d'honorer leurs engagements sur un calendrier de paiement de neuf ans, ce qui se traduit par des paiements à l'IRM encaissés jusqu'en 2023 et des paiements du FVC-1 jusqu'en 2028.
- Les projections incluent les contributions de l'Italie à l'IRM (23 millions d'euros pour 2021).

de paiement prévus pour les promesses confirmées jusqu'à la fin du FVC-1, il pourrait ne pas avoir l'autorité d'engagement pour maintenir environ 2,5 milliards US\$ de programmation pour 2022, à moins que les calendriers d'encaissement des billets à ordre ne soient accélérés ou que de nouvelles contributions ne soient reçues. Avec certains calendriers de contribution en cours de révision fin 2021, avant la 30<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration en octobre, le FVC disposait d'une autorité d'engagement de 2,42 milliards US\$ pour les décisions de financement, sur la base des liquidités du Fonds fiduciaire du FVC, des billets à ordre déposés et des promesses de dons confirmées. Un complément de 850 millions US\$ était disponible en liquidités supplémentaires prévues pour les décaissements. Lors de la 30<sup>ème</sup> réunion, le Conseil a pris des décisions de financement de 1,3 milliard US\$, commençant ainsi 2022 avec des ressources adéquates disponibles. La fin de 2021 marquant la moitié de la période du FVC-1, 2022 verra le début du processus de deuxième reconstitution du FVC (FVC-2) d'ici juillet 2022, qui, selon les politiques de contribution mises à jour du FVC-1 doit être lancé 30 mois après le début de la première période de reconstitution afin de laisser suffisamment de temps pour la préparation et l'examen des évaluations et des rapports de performance pour guider la programmation stratégique du FVC-2 et les discussions sur les contributions.

Le tableau 2 donne un aperçu de l'autorisation d'engagement disponible prévue et des ressources supplémentaires disponibles pour les décaissements pendant le FVC-1 jusqu'à la fin de 2023.

### **Structure, organisation et dotation en personnel du Secrétariat indépendant du Fonds**

En décembre 2013, un secrétariat indépendant pour le FVC, basé à Songdo, en Corée du Sud, a commencé ses fonctions avec environ 40 personnes. Le nombre de personnel a depuis considérablement augmenté, atteignant 100 postes à la fin de 2016 et 140 à la fin de 2017. Les effectifs du secrétariat ont déjà été fixés par le Conseil d'administration à 250 postes d'ici 2020, mais les niveaux ont stagné en dessous de 220 pendant la majeure partie de 2020 et 2021, ce qui reflète la rotation et le

taux d'usure du personnel ainsi que les gains d'efficacité dans la rationalisation des procédures opérationnelles. Le Secrétariat prévoit d'accélérer son processus de recrutement pour atteindre l'effectif complet de 250 personnes d'ici le milieu de 2022, bien qu'il ait indiqué qu'il aurait également besoin d'un soutien supplémentaire grâce à une augmentation du soutien des consultants à court terme. Cela tient compte de la charge de travail croissante du Secrétariat compte tenu d'un portefeuille en expansion en cours de mise en œuvre, de sa complexité et de l'ambition des objectifs de programmation du FVC-1 dans le cadre du plan stratégique actualisé du FVC (FVC, 2021c). En conséquence, le Conseil, lors de sa 30<sup>ème</sup> réunion, a convenu de renforcer les effectifs du Secrétariat au cours des trois prochaines années pour atteindre l'équivalent de 300 postes à temps plein (en personnel et consultants) en 2022 et 350 postes en 2023. Ce renforcement des effectifs doit être accompli tout en réduisant les dépenses de fonctionnement du Secrétariat de 1% actuellement à 0,7% des actifs sous gestion.

Faisant suite à une évaluation externe de la structure et des effectifs du Secrétariat en 2017, le Conseil a approuvé une réorganisation de la structure du secrétariat en cinq divisions. Il s'agit de : programmation par pays, atténuation et adaptation, Mécanisme en faveur du secteur privé (PSF), services de soutien et affaires extérieures, ainsi que de cinq bureaux pour le Conseil Général : gouvernance, audits internes, gestion du portefeuille et gestion des risques et de conformité. À cela s'est ajouté le bureau du directeur exécutif pour y inclure un directeur exécutif adjoint et se concentrer sur la gestion des connaissances et les perspectives stratégiques. Ce qui a encore élargi le bureau du directeur exécutif pour inclure un directeur exécutif adjoint et se concentrer sur la gestion des connaissances et les perspectives stratégiques. Sous la direction de Yannick Glemarec, depuis 2019, la structure du Secrétariat a été encore affinée pour séparer plus clairement les fonctions et les lignes hiérarchiques connexes tout au long du cycle d'un projet, les divisions de programmation relevant désormais du directeur exécutif adjoint et les fonctions de vérification préalable et la conformité de second niveau supervisées par le Directeur exécutif. De

nouveaux efforts supplémentaires en 2021 se sont concentrés sur le renforcement de la culture du lieu de travail et sur le développement et le bien-être du personnel, compte tenu des défis de travail continus provoqués par la pandémie de Covid-19 ainsi que des mesures internes de règlement des griefs et des différends. Pour 2022, la structure du Secrétariat sera encore mise à jour par le biais d'une nouvelle Division de la gestion du portefeuille en reconnaissance de l'échelle de mise en œuvre et des responsabilités croissantes du FVC ; dans le même temps, et en prévision de la planification stratégique de la deuxième période de reconstitution du FVC (FVC-2), la structure du Secrétariat fera l'objet d'un examen plus approfondi. Le Secrétariat conduira également une étude de faisabilité sur les options d'établissement d'une présence régionale.

Le budget administratif global du FVC pour 2022 (qui comprend les dépenses du Secrétariat, du Conseil d'administration et de l'Administrateur), approuvé en octobre 2021, est passé de 83,5 millions US\$ à 87,8 millions US\$, soit une augmentation de 5,1% par rapport au chiffre de 2021. Le budget du Secrétariat est passé de 75 millions US\$ en 2021 à 79,4 millions US\$ en 2022, soit une augmentation de 5,8%. Cela comprend 1,56 million US\$ pour le Secrétariat en tant que budget d'urgence pour faire face aux coûts inattendus dus aux actions d'adaptation du Covid-19 ainsi qu'aux risques associés à un portefeuille croissant pour faire face aux perturbations des opérations et du personnel, telles que la poursuite des modalités de travail alternatives et à distance.

### **Cadres de gestion des résultats et indicateurs de performance**

Depuis 2014, le Conseil d'administration et le Secrétariat du FVC ont travaillé à mettre à jour et à affiner un cadre initial de gestion des résultats avec des matrices de mesure des performances par rapport auxquelles l'impact, l'efficacité et l'efficience de son financement seront évalués. Le cadre de résultats initial a défini les éléments d'un changement de paradigme vers des voies de développement axées sur les pays à faibles émissions et résilientes au changement climatique au sein de chaque pays et regroupées dans les activités du Fonds. Les domaines prioritaires pour l'atténuation comprennent : le transport à faibles émissions ; l'accès à l'énergie à faibles émissions et la production d'électricité à toutes les échelles ; réduction des émissions des bâtiments, des villes, des industries et des appareils ; et la gestion durable des terres et des forêts (y compris la mise en œuvre de la REDD+)¹ pour l'atténuation. L'unité de mesure principale est la réduction d'émissions de Gaz à effet de serre (GES) comptabilisée en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone. Pour l'adaptation, les domaines prioritaires comprennent : une résilience accrue des systèmes de santé, d'alimentation et d'eau ; infrastructure ; écosystèmes ; et l'amélioration des moyens de subsistance des personnes, des communautés et des régions vulnérables, l'indicateur de base étant le nombre de bénéficiaires. Dans ce contexte, les indicateurs se sont également engagés à évaluer les co-bénéfices développementaux, sociaux, économiques et environnementaux et la sensibilité au genre des investissements du FVC au niveau du Fonds, incluant ainsi des mesures quantitatives et qualitatives. Le Conseil a approuvé un cadre de mesure de la performance distinct pour les activités REDD+, pour les paiements basés sur les résultats.

Il s'agit de travailler à affiner les indicateurs de performance initiaux pour l'adaptation et à mieux saisir à la fois les résultats des projets et programmes financés, ainsi que l'impact transformateur des activités globales du Fonds et les efforts pour faire progresser les méthodologies comptables, qui étaient restées au point mort depuis plusieurs années. Les lacunes importantes des résultats initiaux et des cadres de performance du FVC ont été notées dans une évaluation indépendante

préparée par l'IEU en 2018 (IEU, 2018) et examinée par le Conseil lors de sa 22ème réunion en février 2019, qui a exigé une révision approfondie. Depuis 2019, le Secrétariat a travaillé par l'intermédiaire d'un cabinet de conseil pour remédier à certaines des lacunes reconnues, en particulier dans sa mesure des résultats de l'adaptation, ainsi que dans l'élaboration de méthodologies pour mesurer le potentiel de changement de paradigme du portefeuille approuvé du Fonds. L'objectif d'un cadre de gestion des résultats amélioré est également de mieux s'aligner sur le cadre d'investissement du Fonds et d'intégrer une approche de gestion des ressources pour garantir que les ressources du Fonds peuvent atteindre un maximum de résultats et d'impacts en contribuant aux objectifs stratégiques globaux du FVC et aux objectifs de l'Accord de Paris.

Le nouveau cadre intégré de gestion des résultats (IRMF) du FVC a été approuvé lors de la réunion du Conseil le 29 juin 2021. Cela fait suite à plusieurs séries de discussions et de révisions du Conseil, à la suite de la présentation d'un projet d'IRMF et d'un outil de suivi des résultats (RTT) proposé au Conseil lors de sa 27ème réunion en novembre 2020. Le nouveau IRMF remplace les cadres initiaux de mesure des performances d'adaptation et d'atténuation établis en 2014 et sera appliqué pour les projets/programmes soumis à partir de la 32ème réunion du Conseil à la mi-2022. L'IRMF maintient les huit domaines de résultats pour la mesure des résultats au niveau de l'impact, des résultats et des projets/programmes du FVC. Il suit et mesure désormais le potentiel de changement de paradigme des activités financées par le FVC en mettant l'accent sur l'évaluation de leur échelle, de leur reproductibilité et de leur durabilité. Les résultats du FVC en matière d'atténuation et d'adaptation sont désormais évalués par rapport à quatre indicateurs de base (au lieu des deux précédents), chacun avec plusieurs sous-indicateurs. En plus des mesures de base des émissions de GES réduites, évitées ou supprimées pour l'atténuation et des bénéficiaires directs et indirects atteints pour l'adaptation, deux nouveaux indicateurs de base examineront désormais également la valeur des actifs physiques et des hectares de zones de ressources naturelles placées sous une gestion améliorée grâce à efforts d'adaptation et d'atténuation. Quatre indicateurs de base supplémentaires (sur l'environnement propice, le transfert de technologie et l'innovation, le développement/la transformation du marché et la génération de connaissances/l'apprentissage et l'établissement de normes) se concentreront sur la manière dont ces impacts sont obtenus. Ces indicateurs de base doivent être combinés avec des évaluations qualitatives dans un tableau de bord à trois points avec des notes faibles, moyennes et élevées à utiliser par les évaluateurs lors des évaluations intermédiaires et finales obligatoires des projets/programmes. Au niveau des fonds, le Secrétariat suivra les résultats dans le cadre de son rapport annuel dans le cadre du plan stratégique mis à jour par le biais du RTT.

Pour répondre aux préoccupations des membres du Conseil des pays en développement concernant l'impact de l'IRMF sur l'éligibilité des projets/programmes et l'accès direct, le Conseil a demandé l'élaboration d'un manuel des résultats nécessitant l'approbation du Conseil et a approuvé un montant supplémentaire de 12,4 millions US\$ en soutien au renforcement des capacités pour un nouvelle fenêtre de financement dédiée dans le cadre du programme de préparation et d'appui préparatoire (PRSD) pour aider les entités à accès direct à appliquer l'IRMF dans leurs cadres de résultats de projets/programmes.

### **Le cadre d'investissement**

Lors de la 11ème réunion du Conseil en Zambie en novembre 2015 le Conseil a décidé que les propositions de projets seraient évaluées sur la base de six critères d'investissement convenus axés sur : 1) l'impact (la contribution aux résultats

des domaines du FVC) ; 2) le potentiel de changement de paradigme ; 3) le potentiel de développement durable ; 4) les besoins des pays et populations bénéficiaires ; 5) la cohérence avec les politiques et stratégies climatiques existantes d'un pays ; et 6) l'efficacité et les bénéfices de l'intervention proposée, y compris sa capacité à mobiliser des fonds supplémentaires (dans le cas de l'atténuation) ainsi qu'une liste de sous-critères et d'indicateurs spécifiques par activité convenus en 2015. L'évaluation des propositions de financement de moyen et grand format est facilitée par une approche de notation pilote, de classement des propositions comme faibles, moyennes ou élevées en fonction des critères d'investissement. Le Conseil doit encore élaborer des méthodologies pour comparer les propositions « dans des contextes comparables » (par exemple, par groupe de pays ou par secteur), ajoutant ainsi un élément de compétitivité au processus d'approbation, mais en l'équilibrant avec des considérations d'équité visant à assurer l'impartialité pour les propositions des PMA, des PEID et des États africains.

En 2018, les travaux du Comité des investissements du Conseil d'administration et du Secrétariat ont permis de mieux définir des repères quantitatifs et qualitatifs. Ceux-ci donnent des informations sur le cadre d'investissement du Fonds et soutiennent l'examen et l'évaluation des propositions de projets parallèlement aux efforts de suivi de la mise en œuvre. Sur la base de ces travaux, lors de sa 22<sup>ème</sup> réunion, en février 2019, le Conseil a approuvé un ensemble d'indicateurs de critères d'investissement pour une approche pilote d'un an, bien qu'il n'ait pas été en mesure de revoir cette approche en 2020. En 2019, le Conseil a également examiné des politiques distinctes qui, si elles sont finalement approuvées, obligeront les entités accréditées (AE) à élaborer plus clairement la justification climatique des propositions de financement, ainsi que de justifier le niveau de concessionnalité demandé et d'appliquer des méthodes de calcul des coûts différentiels. Le travail sur les politiques étant largement bloqué en 2020 et 2021 en raison du programme de travail réduit du Conseil pendant la pandémie, les progrès sur les projets de politiques révisés seront à nouveau à l'ordre du jour pour 2022. Le Conseil doit encore examiner et approuver les lignes directrices pour les approches programmatiques ; cela sera également abordé avec une certaine urgence en 2022, étant donné que le Conseil depuis 2020 a procédé à l'approbation de plusieurs programmes de financement à grande échelle en l'absence d'une compréhension commune des règles et réglementations nécessaires pour guider leur mise en œuvre et leur responsabilité.

Le processus de décision du Conseil en matière d'investissement s'appuie également sur les recommandations relatives aux propositions de financement présentées par un groupe consultatif technique indépendant (ITAP). L'ITAP a été formé en 2015 avec six membres et son efficacité et sa capacité ont été revues en 2017. Le Conseil a finalement réexaminé le mandat, la structure, les procédures d'examen et la composition des experts de l'ITAP en mars 2021 (dans le cadre d'un examen complet en cours des travaux des comités, groupes d'experts et commissions). En approuvant les procédures d'examen actualisées de l'ITAP lors de sa 28<sup>ème</sup> réunion, le Conseil d'administration a suivi les modifications recommandées à la suite des travaux effectués en 2020 par son Comité d'investissement, mais a également clarifié les délais et les problèmes résultant de la non-approbation par l'ITAP des propositions de financement, en particulier dans les cas où l'évaluation des propositions et leur recommandation pour approbation par le Conseil d'administration diffèrent entre l'ITAP et le Secrétariat. Ce dernier a provoqué des irritations dans le cas de plusieurs propositions d'adaptation non transmises à l'examen du Conseil par l'ITAP en 2021. Le calendrier et la procédure d'examen ITAP mis à jour permettent un meilleur alignement des calendriers d'examen des propositions entre

le Secrétariat et l'ITAP en effectuant les examens de l'ITAP sur une base continue et dans des délais spécifiés, établissant des équipes d'examen par les pairs plus petites au sein de l'ITAP au lieu d'exiger un consensus entre tous les membres de l'ITAP pour l'approbation des propositions à soumettre à l'examen du Conseil, ainsi que des mandats d'approfondissement de l'engagement avec les AE sur les propositions de projet/programme en cours d'examen pour examen proposé par le Conseil. Reconnaisant l'augmentation de la charge de travail de l'ITAP avec le nombre de propositions de financement - y compris dans le cadre du processus d'approbation simplifié (SAP) - en constante augmentation, le conseil d'administration a déjà confirmé en 2020 la nomination de quatre membres supplémentaires de l'ITAP pour commencer leurs travaux en 2021, sélectionnés en vue d'élargir encore l'éventail des expertises représentées au sein de la commission.

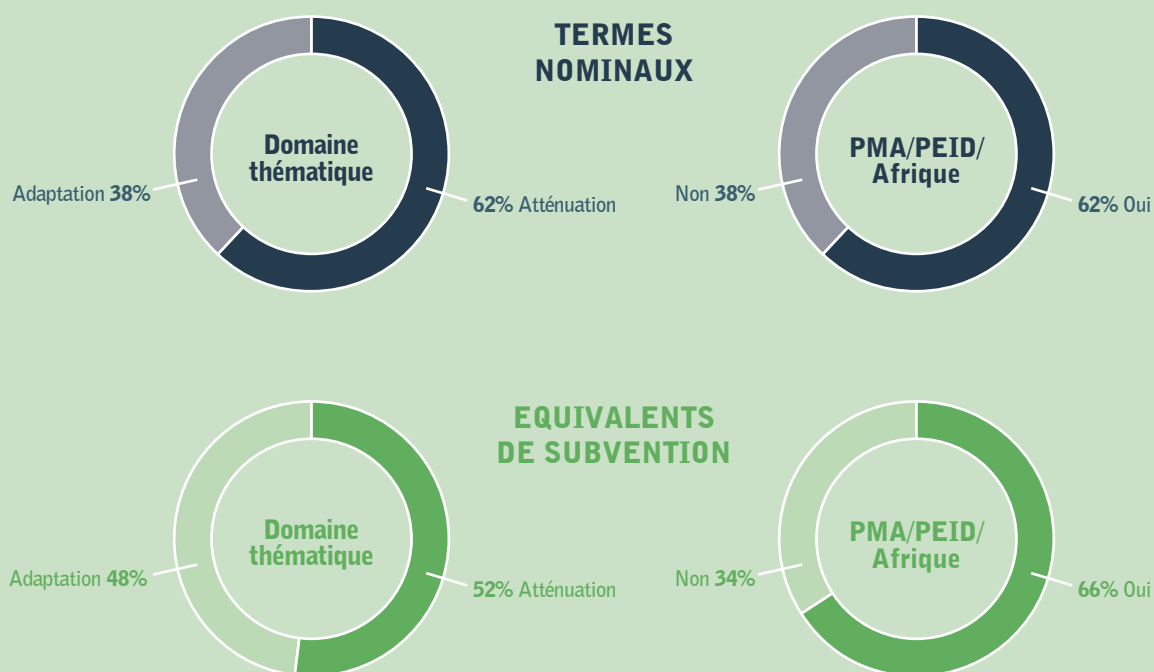
## Allocation

Le FVC s'est engagé à « équilibrer » les dépenses entre l'atténuation et l'adaptation. En 2014, le Conseil a approuvé un cadre d'allocation qui précisait que le FVC devait affecter 50% de son financement à l'adaptation, dont 50% dans les PMA, les PEID et les États africains. Les allocations doivent être suivies en équivalent de subventions. Bien qu'il n'y ait pas de plafond d'allocation maximum pour chaque pays, le Conseil a souligné la nécessité d'un équilibre géographique (voir le CFF 11 de 2014 pour plus de détails sur la méthode d'allocation du FVC).

Après la 30<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration du FVC, le portefeuille de 190 projets et programmes approuvés et actifs reflétait une allocation en termes d'équivalent-subvention de 52% (3,3 milliards US\$) dédiés aux projets d'atténuation et de 48% (3,1 milliards US\$) dédiés aux projets et programmes d'adaptation. En termes nominaux, le tableau du portefeuille de 190 projets et programmes (avec 82 consacrés à l'adaptation, 60 axés sur l'atténuation et 48 classés comme transversaux combinant des éléments des deux) est assez différent. Sur les 10 milliards US\$ de financement approuvés, 62% (6,3 milliards US\$) sont destinés à l'atténuation et 38% à l'adaptation (3,8 milliards US\$). Le financement approuvé pour le nombre croissant de propositions transversales est intégré à ces montants (bien que les critères utilisés par le Secrétariat pour allouer les fonds au titre des propositions transversales à l'adaptation ou à l'atténuation et pour le calcul du solde global restent flous). Ainsi, au cours des dernières années, le déséquilibre du portefeuille est resté en faveur de l'atténuation, reflétant également le fait que la plupart des mesures d'adaptation approuvées par le Conseil d'administration du FVC sont des projets relativement petits, sur un seul pays. Malgré les appels lancés par l'IEU dans son examen prospectif des performances pour augmenter la part de l'adaptation en s'efforçant d'atteindre une allocation équilibrée en termes nominaux pour le FVC-1, les contributeurs et le Secrétariat se sont engagés uniquement à maintenir les efforts vers l'équilibre en termes d'équivalent de subvention, qui a également été confirmé par le Conseil lors de sa 27<sup>ème</sup> réunion en tant qu'objectif dans le cadre du plan stratégique actualisé pour le FVC-1.

La répartition régionale en valeur nominale indique 37% (3,690 milliards US\$) pour l'Afrique, 35% (3,478 milliards US\$) pour la région Asie-Pacifique, 24% (2,469 milliards US\$) pour l'Amérique latine et les Caraïbes et seulement 4% (407 millions US\$) pour l'Europe de l'Est. Ce sont 125 projets et programmes qui concernent les PEID, les PMA et les États africains, partiellement ou totalement. Les pays vulnérables ont reçu 62% (2,3 milliards US\$) du financement d'adaptation approuvé par le FVC en termes nominaux et 66% (2,0 milliards US\$) en termes d'équivalent-subvention, ce qui est nettement supérieur au plancher cible de 50% du financement alloué à l'adaptation (voir Figure 1).

**Graphique 1 : Financement du FVC par domaine thématique et allocation d'adaptation pour les PMA/PEID/ États africains en termes nominaux et équivalents de subvention (%)**



Source : Document FVC/B.30/02/Rev.02, Figures 8 et 11 ; <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b30-02-rev02.pdf>

### Projets en cours et processus d'approbation initial

En août 2021, la réserve de projets du FVC comprenait 89 propositions de financement (60 du secteur public et 29 du secteur privé), demandant 6,4 milliards US\$ de soutien au FVC et d'une valeur totale de 24,3 milliards US\$. La moitié de ces propositions ont demandé un financement pour des projets et des programmes dans les PMA, les PEID et les États africains. Parmi les régions, la plupart des propositions de projets ciblent l'Afrique (39%), suivie de l'Amérique latine et des Caraïbes (30,5%) et de l'Asie-Pacifique (24,9%). Seuls 5,6% du financement de projets ont été demandés pour des projets et des programmes en Europe de l'Est. De toutes les propositions de projets, 31 (34,8%) proviennent d'entités d'accès direct, mais elles ne représentent que 17% du financement demandé. S'il est mis en œuvre, seulement 20,6% du financement total demandé par le FVC en termes de valeur nominale est destiné aux efforts d'adaptation, avec 38,3% - et donc nettement moins que les années précédentes - pour l'atténuation et avec la plus grande part de 41,1% pour les propositions transversales.

Il y a également 350 propositions à un stade précoce (238 du secteur public et 112 du secteur privé) sous forme de notes conceptuelles en préparation qui nécessitent ensemble 15,9 milliards US\$ de soutien financier du FVC ; 137 d'entre eux (39,1%) proviennent d'entités d'accès direct, avec seulement 30% du financement requis. Bien que le nombre de propositions de projets/programmes et de notes conceptuelles en cours de développement ait augmenté au cours de la dernière année, il reste nettement inférieur à celui des propositions d'accès et des notes conceptuelles internationales, en particulier en ce qui concerne les montants de financement demandés pour ces propositions et notes conceptuelles.

Depuis 2016, le Secrétariat a publié quatre demandes de propositions ciblées (RfPs) dans le cadre de cinq programmes pilotes. Approuvés par le Conseil en 2015, des programmes pilotes spécifiques sur l'accès direct amélioré (EDA) et les micros-, petites et moyennes entreprises (MSME) ont été lancés

en 2016. En 2017, à sa 16ème réunion, le Conseil a approuvé un programme pilote axé sur le secteur privé de 500 millions US\$, qui a abouti à une RfP visant à mobiliser des fonds à grande échelle (MFS) au cours de la même année. Lors de sa 18ème réunion au Caire en 2017, le Conseil a approuvé un RfP dans le cadre de son programme pilote de paiements fondés sur les résultats REDD+ de 500 millions US\$. Un projet pilote de 80 millions US\$ pour un SAP pour des micro- et petits projets à faible risque a obtenu l'appui du Conseil en 2017 après de nombreux retards, en acceptant les propositions de manière continue. En juin 2021, l'Unité d'évaluation indépendante (IEU) du FVC a réalisé une évaluation rapide de la modalité RfP du FVC et a recommandé des améliorations significatives de son utilisation pour remédier à l'utilisation actuelle terne de certains des RfP actifs (IEU, 2021) :

- À ce jour, seuls trois projets d'une valeur de 46,6 millions US\$ ont été approuvés dans le cadre du projet pilote EDA, dont un lors de la réunion du conseil d'administration d'octobre 2021. Le futur programme en cours semble difficile avec seulement trois propositions de financement actives restantes et cinq notes conceptuelles EDA d'une valeur de 154,5 millions US\$ en cours. Le Secrétariat du FVC a intensifié ses efforts pour aider les entités à accès direct à utiliser l'approche EDA, notamment en publiant un nouveau document d'orientation en novembre 2021.
- Pour le programme pilote relatif aux MSME, 30 notes conceptuelles ont été initialement reçues, dont sept ont été sélectionnées pour un développement ultérieur. Parmi celles-ci, quatre d'entre elles ont été soumises et approuvées, mais seuls trois projets relatifs aux MSME (d'une valeur de 60 millions US\$) sont toujours à un stade actif, un ayant expiré.
- La demande de RfP axée sur le secteur privé pour les MFS a reçu 350 notes conceptuelles, dont 30 ont été présélectionnées. La première proposition a été approuvée lors de la 23ème réunion du Conseil en juillet 2019, avec



deux autres propositions approuvées chacune lors des 25<sup>ème</sup> et 27<sup>ème</sup> réunion du Conseil en 2020 pour une valeur totale de 263 millions US\$.

- Dans le cadre de son programme pilote de paiements axés sur les résultats REDD+, doté d'un budget de 500 millions US\$, quatre projets d'une valeur de 228,7 millions US\$ au Brésil, en Équateur, au Paraguay et au Chili ont été approuvés en 2019. Quatre autres projets en Indonésie, en Colombie, en Argentine et au Costa Rica d'une valeur de 268,2 millions US\$ ont été approuvés en 2020, épuisant ainsi l'enveloppe de financement du programme pilote avec quatre notes conceptuelles qui, si elles sont approuvées, nécessiteront 350 millions US\$ en paiements basés sur les résultats. Trois autres pays étaient éligibles à un soutien dans le cadre du projet pilote à la mi-2021. Un examen de l'approche pilote de paiement basé sur les résultats de la REDD+ est en cours et verra probablement les termes de référence mis à jour et une carte de pointage révisée pour la deuxième phase du programme pilote qui devrait être lancée en 2022.
- Depuis son lancement fin 2017, le programme pilote SAP a vu l'approbation de quatre projets en 2018, ajouté huit autres projets approuvés en 2019, sept autres en 2020 et quatre en 2021 pour un total de 208,5 millions US\$ approuvés dans 23 projets SAP. Cependant, parmi ceux-ci, seuls huit proviennent d'entités d'accès direct et seulement deux du secteur privé. La demande pour le SAP est élevée avec 97 autres propositions de financement et notes conceptuelles (82 du secteur public et 15 du secteur privé) en préparation, d'une valeur de près de 890 millions US\$ en soutien du FVC et de 1,2 milliard US\$ en tenant compte du cofinancement. Les deux tiers du financement FVC demandé dans le pipeline SAP proviennent des DAE et des Autorités nationales désignées (NDA).

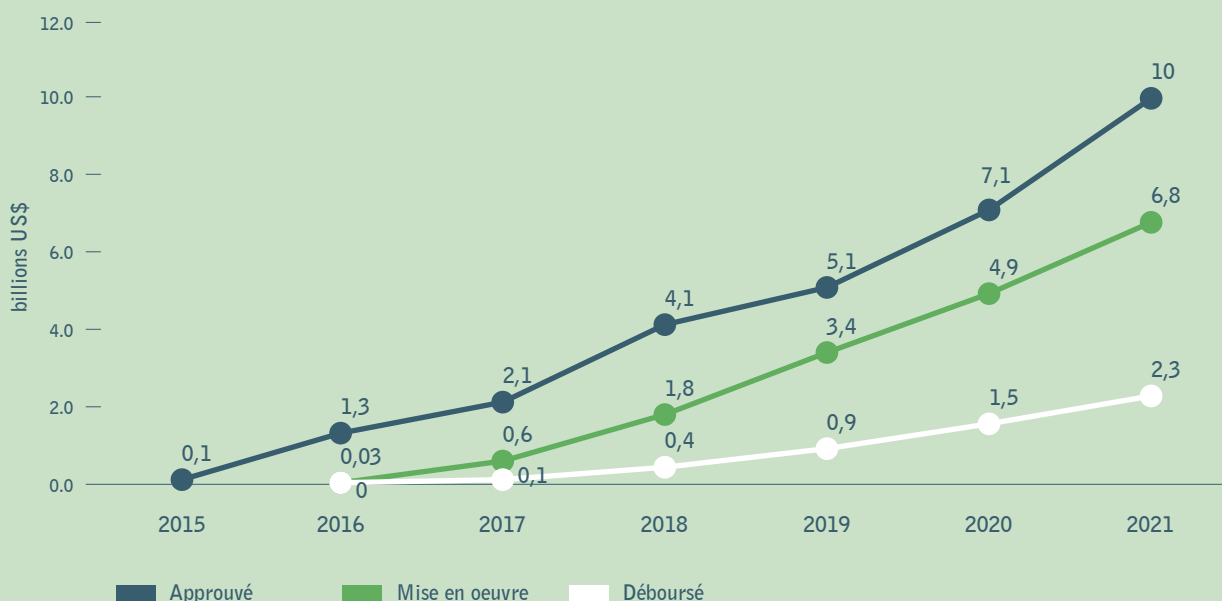
Tout au long de 2021 le SAP a été examiné par le Secrétariat et évalué de manière indépendante par l'IEU avec des mises à jour importantes proposées pour ses opérations, y compris l'augmentation du niveau de soutien financier du FVC de 10 millions US\$ actuels, l'élargissement de l'éligibilité aux

catégories à risque moyen et la prise en compte de détourner les décisions de financement du SAP des réunions du conseil en personne. Bien que le Conseil ait examiné et discuté de ces options et d'autres lors de ses 29<sup>èmes</sup> et 30<sup>èmes</sup> réunions, aucune décision sur des éléments spécifiques pour la mise à jour du PAS n'a été prise.

Le Secrétariat veille au respect de toutes les propositions soumises afin de garantir la conformité des garanties environnementales et sociales du Fonds, de sa politique en matière d'égalité de genre, de ses politiques financières et autres stratégies pertinentes. Il évalue également les propositions par rapport au cadre d'investissement du FVC ainsi que des tableaux de bord supplémentaires spécifiques dans le cas de RfP ciblés. Seules les propositions de financement ayant reçu l'approbation de non-objection d'une NDA ou celle du coordinateur d'un pays, peuvent être présentées. Tout au long de l'année 2021, les discussions du conseil d'administration et les efforts du Secrétariat continuent d'être axés sur les mesures à prendre pour améliorer la qualité des propositions, notamment en élaborant au mieux leur justification climatique, et à augmenter le nombre de propositions en provenance d'entités à accès direct. Le Conseil a approuvé lors de sa 22<sup>ème</sup> réunion en février 2019 une politique décrivant les exigences d'annulation et de restructuration des projets approuvés. Comme en 2020, le Conseil et le Secrétariat ont constaté une augmentation des demandes de restructuration en 2021 pour des projets déjà approuvés en raison de retards de mise en œuvre dus à la pandémie. Cela comprenait la prolongation des délais et la modification des conditions financières des projets et programmes en cours de mise en œuvre, dont plusieurs ont été approuvés en 2021.

Un mécanisme de préparation de projets (PPF) a encore accéléré ses activités en 2021, notamment en mettant en place un fichier de sociétés de conseil pouvant fournir directement des services de préparation de projets, notamment aux entités à accès direct sur leur demande. A la suite d'une décision du Conseil d'administration lors de sa 11<sup>ème</sup> réunion en Zambie en 2015, un montant de 40 millions US\$ a été approuvé par le Conseil lors de sa 13<sup>ème</sup> réunion pour la phase initiale du PPF. Destiné aux activités de petite échelle et aux partenaires à accès direct (et bien qu'il soit ouvert aux demandes de toutes les entités

**Graphique 2 : Mise en œuvre et décaissement du portefeuille du FVC 2015-2021 (cumulé, en milliards US\$)**



Source: Document FVC/B.30/Inf.12, Figure 20, p. 20, <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b30-inf12.pdf>; informations mises à jour en provenance de <https://www.greenclimate.fund/projects/dashboard> en janvier 2022.

accréditées), 65 PPF ont été reçues et sont actives, dont 43 ont été approuvées pour un montant de 27,3 millions US\$ dont 19,4 millions US\$ ont été déboursés. Un montant de 30 demandes PPF (69%) approuvées provenaient d'entités d'accès direct.

À la mi-octobre 2021, après 17 séries de discussions sur des projets menés depuis la fin de 2015, le Conseil a approuvé un financement de 10 milliards US\$ pour 190 projets et programmes activement soutenus par le FVC. Cela comprend 40 projets/programmes du secteur privé et 43 à mettre en œuvre par des entités à accès direct, ainsi que trois pour l'EDA, trois pour les MSME, huit pour le REDD+ et cinq pour les programmes pilotes de MFS. En 2021, 32 propositions de projets et de programmes ont été approuvées pour un financement de 2,904 milliards US\$ au titre du financement FVC. Parmi ceux-ci, 14 ont soutenu l'adaptation avec 726,6 millions US\$ (25%), neuf ont soutenu l'atténuation avec 1,37 milliard US\$ (47%) et huit ont soutenu des projets et programmes transversaux avec 807,9 millions US\$ (28%) en soutien du FVC en 2021. La mise en œuvre s'est encore accélérée en 2021 malgré les perturbations causées par la pandémie. En août 2021, 134 projets et programmes approuvés d'une valeur de 5,8 milliards US\$ étaient en cours de mise en œuvre, avec 2 milliards US\$ (35%) décaissés, y compris le décaissement intégral du financement approuvé pour 11 projets (dont six projets REDD+). À la fin de 2021, quelque 20 projets ou programmes supplémentaires étaient en cours de mise en œuvre, portant le total à 6,8 milliards US\$, avec 2,3 milliards US\$ de décaissements.

### **Instruments financiers, concessionnalité et cofinancement**

Le Fonds a utilisé des instruments financiers au-delà des subventions et des prêts concessionnels pour soutenir ses 190 projets et programmes approuvés jusqu'à présent, bien que les prises de participation et les garanties de risque - avec 6% (534,6 millions US\$) et 2% (179,8 millions US\$) respectivement - rapportent toujours un faible pourcentage du financement global du FVC (44% ou 3,9 milliards US\$ des financements approuvés sont engagés sous forme de prêts concessionnels et 42% ou 3,8 milliards US\$ sous forme de dons). Les paiements basés sur les résultats, tels que le financement versé pour huit projets REDD+, représentent désormais 6% du financement approuvé (soit 496,7 millions US\$). Au fil du temps, le Fonds peut également offrir une gamme encore plus large d'instruments financiers. Par exemple, le PSF a commencé à impliquer le Fonds en tant qu'investisseur direct en actions dans certains projets du FVC et lance l'idée d'établir une plate-forme de co-investissement. Certains membres du Conseil d'administration de pays en développement restent préoccupés par le fait que des instruments financiers plus complexes feraient évoluer le Fonds vers une structure bancaire, sapant ainsi le mandat principal du FVC en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC, qui se concentre sur la prise en charge des coûts supplémentaires de interventions liées au changement climatique par le biais de financements concessionnels.

À sa 13<sup>ème</sup> réunion, en 2016, le Conseil a proposé des lignes directrices provisoires en matière de gestion de risque et d'investissement pour un an. Celles-ci sont différenciées pour les secteurs public et privé et reposent sur des principes tels que la maximalisation d'effet de levier et la recherche du niveau minimum requis de concessionnalité. Ces lignes directrices stipulent que si les projets du secteur public pourraient bénéficier d'un financement à 100%, du FVC de subvention pour les investissements du secteur privé le volet de subvention serait plafonné à 5% des coûts totaux. Cependant, cinq ans plus tard le Fonds continue de fonctionner au cas par cas, aucun ensemble de conditions standard n'ayant encore été défini pour les prêts au secteur public. En 2019, un examen des conditions financières recommandait une approche

uniforme pour mesurer le niveau de concessionnalité nécessaire afin de rendre viables les propositions de financement du FVC, mais l'examen a confirmé l'approche au cas par cas pour les propositions du secteur privé.

Lors de sa 24<sup>ème</sup> réunion, le Conseil a approuvé une politique de cofinancement. Bien que le cofinancement ne soit pas une exigence pour accéder au financement du FVC, la nouvelle stratégie souligne une telle attente et détaille les exigences en matière de déclaration des AE relatives au cofinancement. Les efforts du Conseil qui ont commencé, en 2019, pour envisager des politiques distinctes sur la concessionnalité et les méthodologies des coûts différentiels ont stagné en 2021 et devront être repris en 2022.

### **Gestion des risques**

Afin d'équilibrer les entrées dans le Fonds (actuellement sous la forme de subventions du secteur public et du secteur privé, apports en capital et prêts concessionnels publics) et compte tenu des risques et de la concessionnalité des financements que le FVC doit offrir, le Fonds a mis en place des garde-fous tels que des coussins de fonds propres afin de maintenir la capacité du FVC à fournir une partie importante de son financement sous forme de subventions. La mise en œuvre de son cadre initial de gestion des risques financiers (approuvé par le Conseil d'administration à sa 7<sup>ème</sup> réunion en 2014), ainsi que la mise en œuvre d'un cadre global de gestion des risques (approuvé par le Conseil lors de sa 17<sup>e</sup> réunion et qui comprend la déclaration d'appétence au risque du FVC) sont supervisées par le Comité permanent de gestion des risques du Conseil, qui travaille avec le Bureau de la gestion des risques et de la conformité du Secrétariat. Un registre détaillé des risques, qui traite également des risques non financiers tels que le risque de réputation ou de conformité auquel le Fonds est confronté dans ce cadre, est désormais complété par un tableau de bord des risques préliminaires. Cela a été affiné en 2018 et mis à jour trimestriellement lors de chaque réunion du Conseil. Plusieurs composantes du cadre de gestion des risques du FVC ont été approuvées en 2018, notamment une politique de risque pour les investisseurs, une politique de risque non financier couvrant les catastrophes ou les cyberattaques et une politique de risque de financement traitant des risques de liquidité ou de change. Lors de sa 23<sup>ème</sup> réunion en juillet 2019, le Conseil d'administration a approuvé l'un des derniers éléments de politique manquants dans le cadre de gestion des risques : une politique de conformité. En 2020, le Secrétariat et le Comité de gestion des risques ont examiné conjointement le cadre initial de gestion des risques financiers, ne proposant que des changements mineurs. En 2021, le Secrétariat a continué de travailler sur des mises à jour des modèles de gestion des risques juridiques et de notation des risques, et a fourni une analyse plus approfondie du risque de change des contributions autres qu'en US\$ au FVC.

### **Appropriation par les pays**

Le Conseil a confirmé à plusieurs reprises l'appropriation par les pays et une approche axée sur les pays comme principes fondamentaux du Fonds. Une NDA ou un point focal agit en tant que principal point de contact pour le Fonds, élabore et propose des programmes de travail nationaux individuels pour examen par le FVC, et assure la cohérence de toutes les propositions de financement que le Secrétariat reçoit avec les plans et préférences nationaux en matière de climat et de développement. En janvier 2022, 147 des 154 pays éligibles avaient déjà nommé une NDA ou un coordinateur. L'engagement des pays avec le FVC est mis en évidence sur les pages de chaque pays du site web du FVC. Les pays disposent d'une flexibilité sur la structure, le fonctionnement et la gouvernance des NDA.

Lors de sa 17<sup>ème</sup> réunion, le Conseil a approuvé des directives actualisées et plus précises sur l'appropriation par les pays, y compris des orientations sur les fonctions de coordination nationale et l'engagement des parties prenantes, qui sont revues au minimum tous les deux ans. Toute proposition de projet doit être appuyée par une lettre formelle de non-objection de la NDA ou du coordinateur adressé au Secrétariat afin d'être considérée par le FVC. Pour les propositions régionales, chaque pays où un projet/programme doit être mis en œuvre a l'obligation d'émettre une lettre de non-objection. Ce système doit permettre de renforcer l'appropriation nationale des projets financés, notamment ceux qui ne sont pas mis en œuvre par les gouvernements (au travers du secteur privé par exemple).

Fin 2019, et avec la fin de l'IRM, 24 programmes officiels de pays détaillant les priorités de financement du FVC avaient été soumis sous leur forme finale ; 33 autres pays avaient partagé des versions provisoires de leurs programmes de pays. En 2020, seuls trois programmes pays supplémentaires ont pu être finalisés. Seuls deux autres programmes de pays finalisés et approuvés par le Secrétariat ont été ajoutés en 2021, bien qu'un certain nombre de projets de programmes de pays supplémentaires aient été reçus et soient à divers stades d'examen. Les programmes de pays qui sont consultés au niveau national et coordonnés avec les programmes de travail des entités accréditées sont considérés comme la base d'une programmation améliorée pendant le FVC-1. Pour 2022, le Secrétariat espère renforcer et réorganiser son soutien à la programmation par pays pour une deuxième génération de programmes de pays, notamment grâce à une assistance technique renforcée via un soutien à la préparation, en mettant l'accent sur l'intégration d'un soutien financier du FVC plus fort qu'auparavant dans une stratégie financière nationale plus large. Le Secrétariat s'attend à la soumission de 30 programmes de pays de haute qualité en 2022. Les travaux se poursuivront également pour familiariser les AE avec les directives de programmation par pays mises à jour, rationalisant les priorités d'investissement des AE dans leurs programmes de travail et grâce à une mise en relation active par le Secrétariat.

### **Les modalités d'accès**

Le FVC travaille avec de nombreux partenaires. Comme dans le Protocole de Kyoto de Fonds d'adaptation, le FVC donne aux pays bénéficiaires l'accès direct aux financements via des intermédiaires ou des organismes de mise en œuvre nationaux, régionaux ou infranationaux. Cela peut inclure des ministères, des organisations non-gouvernementales (ONG), des banques nationales de développement ou tout autre organisation domestique ou régionale qui répond aux normes imposées par le Fonds. Comme déjà mentionné auparavant, une lettre de non-objection de la NDA ou du coordinateur du pays est également nécessaire dans le cadre du principe de propriété par pays pour permettre l'accréditation d'accès direct d'une entité. Les pays peuvent également accéder aux financements via des organismes régionaux et internationaux accrédités (comme les banques multilatérales et régionales de développement et les agences onusiennes) sous accès international et les organismes du secteur privé peuvent également être accrédités en tant qu'intermédiaires ou entités de mise en œuvre.

Les pays en développement ont également souhaité étudier les modalités d'un Accès direct amélioré (EDA), aux termes duquel les institutions accréditées par pays prennent leurs propres décisions sur la façon de programmer des ressources dans le cadre d'une allocation des ressources du FVC. Dans le cadre d'un programme pilote d'EDA de 200 millions US\$, une demande en juillet 2016 pour les propositions d'EDA a rassemblé 12 notes de concepts, mais peu sont arrivées jusqu'à la concrétisation. À sa 14<sup>ème</sup> réunion, le Conseil du

FVC a approuvé son premier projet EDA pour un programme de petites subventions en Namibie. Après l'échec de la 18<sup>ème</sup> réunion du Conseil au Caire pour approuver une proposition EDA pour l'Argentine, en 2018, une seule proposition supplémentaire d'Antigua-et-Barbuda a été approuvée. Il a fallu près de trois ans pour qu'une troisième proposition d'EDA de Micronésie soit approuvée lors de la 30<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration en octobre 2021. Cela laisse trois propositions de financement actives et cinq notes conceptuelles d'EDA d'une valeur de 154,5 millions US\$ en soutien demandé par le FVC qui sont en cours. En 2020, le Secrétariat a également mis en place une nouvelle équipe d'EDA chargée de rédiger des lignes directrices spécifiques, et a accru sa sensibilisation auprès des entités d'accès direct sur la manière de développer les propositions d'EDA en tant qu'approche innovante pour promouvoir des actions climatiques plus locales. Ces lignes directrices ont été publiées en novembre 2021. Dans son programme de travail 2022, le Secrétariat accorde également la priorité à des mesures supplémentaires pour améliorer l'accès direct, telles que l'intégration ciblée et la formation des DAE.

### **Cadre d'accréditation assorti de normes fiduciaires et de sauvegardes environnementales et sociales**

En 2014, le Conseil a approuvé un vaste cadre d'accréditation avec un processus d'accréditation en trois étapes. Les entités de mise en œuvre et les intermédiaires du secteur public et privé doivent avoir mis en place les meilleures pratiques de sauvegarde sociale et environnementale et respecter des normes fiduciaires strictes pour garantir une bonne gestion financière. Des normes fiduciaires spécialisées supplémentaires sont nécessaires pour l'intermédiation financière et la gestion des programmes. Les organismes accrédités (AE) par le FVC doivent également montrer leur capacité à se conformer à la politique de genre du FVC. En juin 2014, le Conseil a adopté les normes de performance de la Société financière internationale (IFC), la branche du secteur privé du Groupe de la Banque mondiale, en tant que sauvegardes environnementales et sociales intérimaires (ESS) du Fonds. Alors que le Fonds devait développer ses propres ESS dans un délai de trois ans avec une participation inclusive de toutes les parties prenantes, ce processus a pris beaucoup de retard et n'a été repris qu'en 2019. Cette décision fait suite à l'adoption d'une politique environnementale et sociale (ESP) tournée vers l'avenir et axée sur les droits de l'homme lors de la 19<sup>ème</sup> réunion du conseil d'administration de 2018 en tant que pierre angulaire de l'achèvement du système de gestion environnementale et sociale du Fonds (ESMS). L'ESP a été mis à jour en 2021 pour codifier les obligations des partenaires de mise en œuvre du FVC de se conformer à la politique du Fonds sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels. Lors de sa 23<sup>ème</sup> réunion en juillet 2019, le Conseil a finalement approuvé le processus de développement des ESS du Fonds par le biais d'un processus complet de participation multipartite. Alors que les progrès de ce travail ont stagné en 2020, fin 2021 a vu un appel à la contribution du public sur la portée et les spécificités suggérées du nouveau SSE proposé par le FVC, qui devrait être achevé maintenant fin 2022.

Dans le cadre d'une approche d'accréditation « adaptée aux objectifs », dans laquelle l'application des normes fiduciaires et des garanties environnementales et sociales sont définies et adaptées au niveau du risque, à la complexité et à la taille du projet ou du programme qui sera mis en œuvre, les organismes choisissent la catégorie d'accréditation qu'ils recherchent et s'ils veulent être accrédités pour fournir des fonctions intermédiaires supplémentaires.<sup>2</sup> Un jury d'accréditation composé de six membres, dont la dernière évaluation et la composition des experts ont été ajustées à la suite d'une

évaluation approfondie du rendement à la fin 2020 pour son mandat 2021-2024, examine la documentation des candidats et recommande au Conseil d'administration si une entité se voit accorder une accréditation, en indiquant les conditions supplémentaires le cas échéant. La période d'accréditation initiale est valable pour cinq ans après quoi un organisme doit se réinscrire. Un organisme peut également chercher à améliorer son accréditation à un niveau de risque, de taille ou de complexité plus élevé, huit de ces mises à niveau étant jusqu'à présent approuvées par le Conseil. Conformément à une décision prise lors de la 23ème réunion du conseil, l'accréditation est considérée comme effective dès lors qu'une AE a signé son accord-cadre d'accréditation (AMA). L'accréditation des premières entités de mise en œuvre du FVC étant effective depuis le printemps 2015, le Conseil, lors de sa 24ème réunion, a approuvé un processus de révision pour la ré-accréditation. En 2020, huit AE devaient initialement demander une ré-accréditation, mais lors de sa 26ème réunion, le Conseil a autorisé une demande unique de prolongation de six mois de la période d'accréditation en raison du Covid-19. En 2021, le Conseil a ré-accrédité cinq AE (dont trois DAE), mais n'a pas pu s'entendre sur la ré-accréditation d'un DAE. Il y a 25 autres AE qui sont à diverses étapes du processus de ré-accréditation, avec plusieurs demandes de prolongation en raison de la pandémie ; le Secrétariat s'attend à ce que jusqu'à 23 AE puissent se présenter pour une ré-accréditation en 2022.

### Entités d'exécution accréditées du Fonds

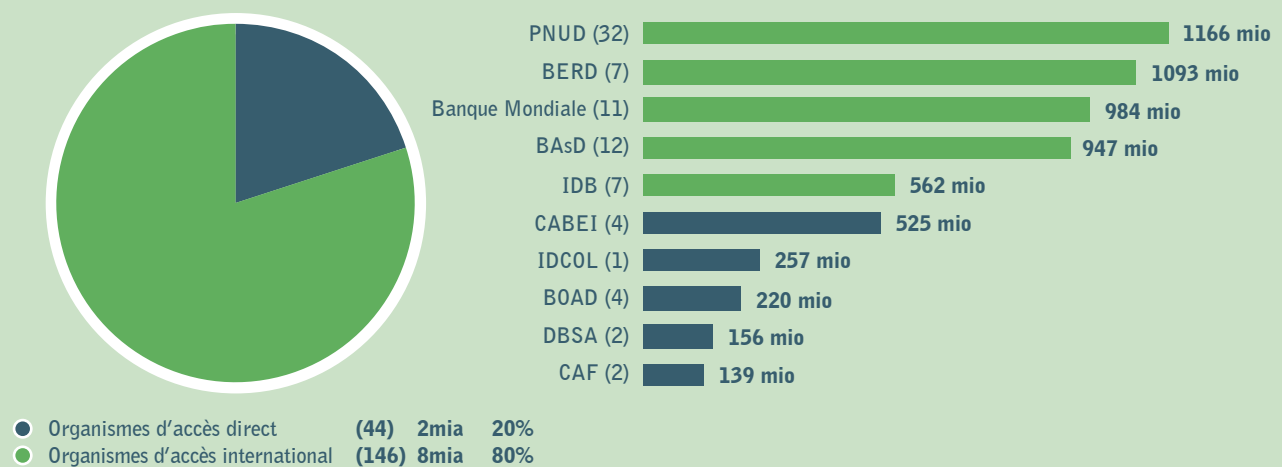
Depuis que l'appel à candidatures d'accréditation a été ouvert en novembre 2014, l'intérêt pour le partenariat avec le FVC est resté élevé. En août 2021, 116 entités en attente d'accréditation n'avaient pas encore soumis leur demande, dont 125 avaient soumis des demandes en cours d'examen, dont 80 provenant d'entités d'accès direct et 30 du secteur privé. Le Conseil d'administration du FVC a approuvé l'accréditation d'organismes candidats depuis sa 9ème réunion du Conseil en mars 2015, en quinze lots pour un total de 113 AE, bien qu'il n'ait pas examiné les propositions d'accréditation lors de ses 11ème, 16ème, 19ème et 20ème, 28ème et 30ème réunion. Parmi celles-ci, 42 sont des organismes d'accès internationaux et 71 des organismes d'accès directs (57 nationaux et 14

régionaux) dont 24 organismes du secteur privé. Cependant, moins de 40% d'entre eux ont jusqu'à présent programmé des projets avec le FVC. Au cours des dernières années, des progrès significatifs ont été accomplis dans l'exécution des AMA de 95 des 113 AE, actuellement en vigueur, dont 85 sont devenues effectives en tant que dernière étape juridique pour rendre pleinement opérationnel leur engagement avec le FVC et ainsi surmonter un arriéré juridique inquiétant.

Le processus actuel d'accréditation du FVC a suscité des inquiétudes chez certaines parties prenantes, notamment en ce qui concerne la durée et la complexité du processus de demande, sa transparence et son exhaustivité, ainsi que la diversité et l'équilibre des entités AE. Les points de vue de tiers indépendants sur les antécédents des organismes candidats ne font toujours pas partie du processus de révision du Comité d'agrément et il existe bien un manque de transparence quant aux candidats en cours d'accréditation. Alors que le nombre d'AE à accès direct continue de croître plus rapidement que les organismes à accès international (256 organismes à accès direct avaient été désignés par 101 pays en août 2021), sans efforts supplémentaires pour donner la priorité à l'accréditation des institutions nationales et régionales et à l'amélioration d'un accès aux AE pour une intermédiation financière et des catégories de projets plus importants et plus risqués, le déséquilibre existant entre les personnes qui ont accès au financement du FVC se poursuivra. La dernière série de 13 propositions de projets et programmes approuvés lors de la 30ème réunion du Comité en octobre 2021 signifie que 80% des financements approuvés par le FVC en termes nominaux (8 milliards US\$) sont acheminés via des organismes d'accès internationales, et seulement 20% (2 milliards US\$) via des organismes d'accès direct, une part qui n'a pas augmenté de manière significative depuis l'année dernière. Étant donné que seules quelques organismes internationaux accaparent une part disproportionnée des financements approuvés par le FVC, cela soulève la question du risque de concentration.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est l'organisme qui détient la plus grande part du financement approuvé par le FVC avec un total de 1,166 milliard US\$ soit 11,7% du portefeuille de financement du

**Graphique 3 : Financement total du FVC par modalité d'accès des organismes accrédités, y compris les cinq premiers bénéficiaires (en millions US\$), après la 30ème réunion du Conseil d'administration du FVC**



Source : Calculs des auteurs, basés sur le document du Conseil FVC/B.30/Inf.12, figure 18, p.187 (<https://www.greencimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b27-inf03.pdf>), et mis à jour pour refléter les approbations de projets/programmes à B.30.

Remarques : Le nombre de projets approuvés est indiqué entre parenthèses pour chaque entité. Abréviations : BAD = Banque asiatique de développement ; BOAD = Banque Ouest Africaine de Développement (Banque Ouest Africaine de Développement) ; CABEI = Banque centraméricaine d'intégration économique ; CAF = Corporación Andina de Fomento ; DBSA = Banque de développement de l'Afrique australe ; BERD = Banque européenne pour la reconstruction et le développement ; BID = Banque interaméricaine de développement ; IDCOL = Infrastructure Development Company Limited ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement.

FVC. Il met également en œuvre de loin le plus grand nombre de projets et programmes individuels du FVC, avec un total de 36. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) suit de près avec 1,093 milliard US\$ soit 10,9% pour sept programmes et facilités de financement à grande échelle. La Banque mondiale est troisième avec 984 millions US\$ pour 11 projets et programmes soit 9,8%, la Banque asiatique de développement (BAD) vient ensuite avec 947 millions US\$ (9,5%) pour 12 projets et programmes et la Banque interaméricaine de développement (BID) dispose de 562 millions US\$ (5,6%) pour sept projets et programmes et arrondit les cinq premiers bénéficiaires. Ces cinq grands organismes internationaux ont reçu ensemble 4,75 milliards US\$ (ou 47,5%) et donc près de la moitié de tous les financements approuvés du FVC en janvier 2022. Une concentration similaire parmi quelques destinataires - bien qu'à des niveaux nettement inférieurs - s'observe également parmi les organismes à accès direct. Les cinq premiers reçoivent 1,296 millions US\$ pour 13 projets, et donc avec 12,9% du financement approuvé par le FVC, la part du lion du financement approuvé passant par des organismes à accès direct (Graphique 3). Le Secrétariat, dans son plan de travail 2022, a présenté une stratégie d'organismes d'accès direct (DAE) à plusieurs volets qui couvrira à la fois les étapes de pré-accréditation et post-accréditation afin de mettre plus de DAE en ligne et de permettre au travail de la DAE de représenter une plus grande part des projets et de financement du FVC. Il prévoit un objectif de programmation pour 2022 d'un maximum de 14 projets et programmes DAE pour un montant compris entre 350 et 550 millions USD\$.

À sa 18<sup>ème</sup> réunion, le Conseil a également chargé le Secrétariat d'examiner la révision du cadre d'accréditation afin d'y inclure d'autres modalités permettant aux institutions de travailler avec le FVC, comme par exemple une approche d'évaluation spécifique de projet (PSAA). Tandis que le Conseil d'administration a approuvé le principe PSAA lors de sa 23<sup>ème</sup> réunion en juillet 2019, une procédure de développement, bloquée en 2020 et en 2021, doit être élaborée pour que le conseil d'administration prenne une décision en 2022. Le PSAA est inclus comme une caractéristique essentielle du plan stratégique mis à jour qui a été approuvé lors de la 27<sup>ème</sup> réunion du Conseil en novembre 2020, et est considéré comme une nécessité pour aller de l'avant avec les notes conceptuelles soumises par des organismes non accrédités du secteur privé dans le cadre de son programme projet pilote MFS.

Enfin, une stratégie d'accréditation attendue depuis longtemps (demandée pour la première fois par le Conseil lors de sa 10<sup>ème</sup> réunion en juillet 2015) mais qui n'a pas été discuté en 2020 et 2021 devra être abordée en 2022. Cela doit clarifier la manière dont l'accréditation s'inscrit dans la vision globale du FVC et examiner les capacités du réseau AE existant en pleine croissance par rapport à la fois au mandat et à la stratégie actualisée du FVC, ainsi qu'aux besoins des pays en développement. Elle doit également guider la priorisation dans l'accréditation et la ré-accréditation des AE.

### Suivi et responsabilisation

L'instrument directeur du FVC prévoit trois mécanismes de responsabilité distincts, à savoir l'IEU rendant compte au Conseil d'administration, une unité d'intégrité indépendante (IIU) et un mécanisme de recours indépendant (IRM).<sup>3</sup> A Songdo en juin 2014, le Conseil a décidé des termes de référence pour l'ensemble des trois mécanismes, en précisant par exemple que le Mécanisme de recours indépendant recevra les plaintes des personnes liées au financement des opérations ainsi que les plaintes des pays bénéficiaires concernant les décisions de financement du Conseil. En 2017, les trois unités avaient commencé leurs travaux, le Mécanisme de recours

indépendant ayant obtenu l'approbation des termes de référence révisés en 2017.

Depuis 2018, les trois unités ont soumis d'ambitieux programmes de travaux annuels avec des budgets et des effectifs croissants. En 2019, le Conseil a approuvé des normes pour la mise en œuvre d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT), ainsi que des politiques rédigées par l'IIU sur les pratiques interdites et la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (SEAH). Une nouvelle politique sur les recours administratifs et l'exclusion des violations d'intégrité commises par les partenaires du FVC, élaborée par l'IIU, a également été approuvée en 2021. Bien qu'elle soit déjà opérationnelle pour le personnel du FVC, certaines révisions de l'application de la politique SEAH aux partenaires de mise en œuvre du FVC n'ont été finalisées qu'en mars 2021 par intégrer les exigences de la politique SEAH dans une politique environnementale et sociale (PSE) révisée approuvée. Le Conseil a également approuvé lors de sa 22<sup>ème</sup> réunion les lignes directrices et les procédures de plainte pour le mécanisme de recours indépendant, qui en 2021 a reçu deux nouvelles plaintes officielles liées au projet.

Alors que les travaux de l'IEU produisent en moyenne quatre évaluations à grande échelle par an, le Conseil, compte tenu de son engagement virtuel réduit en 2021, a encore pris du retard dans l'examen approfondi de plusieurs évaluations indépendantes approfondies réalisées par l'IEU en 2020 et 2021. Cela comprend celles de l'appropriation nationale, des sauvegardes environnementales et sociales du FVC, de la pertinence et de l'efficacité des investissements du FVC dans les PEID, et de l'approche du FVC envers le secteur privé et l'adaptation. Les examens par le Conseil de deux autres évaluations de l'IEU sur la fonction d'accréditation du FVC et l'évaluation rapide de la modalité de demande de proposition du FVC sont également en suspens, bien que l'évaluation du SAP ait été discutée et notée par le Conseil en octobre 2021. Le retard persistant dans l'examen des résultats de l'IEU s'accompagne d'un recul de certains membres du Conseil d'administration de pays en développement contre le mandat croissant de l'IEU. Alors que la recherche par le conseil d'administration d'un nouveau chef pour l'IEU était en cours en 2021, le conseil a examiné et mis à jour les termes de référence de l'IEU en 2021. Le Conseil a également chargé l'IEU de préparer le début de ses discussions sur la reconstitution des ressources à la mi-2022 avec la deuxième évaluation des performances du FVC pour la période de programmation en cours du FVC-1.

Lors de sa 11<sup>ème</sup> réunion, le Conseil a également approuvé un cadre initial de suivi et de responsabilisation (M&A) pour les AE du FVC, qui est un élément clé du système plus large de M&A du FVC. Il définit les incitations et les mesures correctives pour assurer le respect par les EA des garanties, des normes et des politiques du FVC sur le genre et les peuples autochtones. Le cadre repose principalement sur l'auto-déclaration obligatoire régulière par les AE sur les progrès annuels de la mise en œuvre du projet ainsi que sur le respect continu des normes et politiques pertinentes du FVC avec uniquement des vérifications ponctuelles par le Secrétariat. Cependant, il met également en évidence un rôle de surveillance pour les NDA et les parties prenantes locales à travers des approches de suivi participatif pour la mise en œuvre du projet.

Pour la 30<sup>e</sup> réunion du Conseil, le Secrétariat a soumis son quatrième rapport annuel sur la performance du portefeuille du FVC (PPR), regroupant les rapports annuels sur la performance (APR) individuels soumis par les AE pour les 116 projets et programmes en cours de mise en œuvre ainsi que pour les 370 subventions de préparation avec financement dispersés d'ici la

fin de 2020. Le PPR 2020 a mis en évidence un ralentissement important dans la mise en œuvre des projets et programmes en raison de la pandémie de Covid-19, qui, par exemple, a aggravé les défis actuels pour impliquer pleinement les parties prenantes dans la mise en œuvre, ainsi que pour que les AE se conforment pleinement aux mandats des politiques du FVC sur le genre et les peuples autochtones. En 2021, le comité d'accréditation a également examiné et analysé formellement les rapports d'examen à mi-parcours requis qui devaient être officiellement soumis par 13 AE qui avaient atteint le milieu de leur période d'accréditation.

Le cadre M&A comprend également une disposition permettant de surveiller le déplacement de l'ensemble du portefeuille des AE, et pas seulement de la partie financée par le FVC, en vue de l'abandon des énergies fossiles comme condition préalable à la ré-accréditation après cinq ans. Les travaux supplémentaires visant à établir une base de référence pour l'examen du portefeuille des organismes accrédités ont été bloqués en 2019, après qu'un projet de méthodologie soumis pour la 21<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration en octobre 2018 n'a pas été examiné. Au lieu de cela, le Panel d'accréditation, en collaboration avec le Secrétariat, a développé une version simplifiée d'un outil d'indicateur de référence pour une phase pilote qui est actuellement en cours de mise en œuvre avec un échantillon de 15 AE. Cette méthodologie a été appliquée pour la première fois à plusieurs AE cherchant à se ré-accréditer en 2021, mettant en évidence une partie de l'utilité, mais aussi des défis dans l'application de l'approche. En particulier, la ré-accréditation d'un DAE a été bloquée en 2021 car certains membres du Conseil d'administration de pays développés ont estimé que l'organisme n'avait pas suffisamment démontré sa conformité à cette disposition du processus de ré-accréditation du FVC. Ce problème pourrait se répéter pour d'autres AE en 2022.

### **Préparation et soutien à la préparation**

Les PMA, les PEID et certains pays développés siégeant au Conseil du FVC ont fortement plaidé en faveur d'un soutien précoce aux « activités de préparation » visant à renforcer la capacité des pays à accéder et programmer efficacement les financements du FVC. L'Allemagne et la Corée du Sud ont contribué à des ressources additionnelles précoces pour ces activités avant l'IRM. En septembre 2017, le Conseil a approuvé un total de 80 millions US\$ pour les activités de préparation, dont 50% qui étaient destinés aux pays les plus vulnérables, y compris les PEID, les PMA et les États africains. Le Conseil a approuvé 50 millions US\$ supplémentaires à sa 18<sup>ème</sup> réunion et 60 millions US\$ supplémentaires à sa 19<sup>ème</sup> réunion afin de répondre au nombre croissant de demandes de financement. En juillet 2019, à sa 22<sup>ème</sup> réunion, le Conseil a engagé 122,5 millions US\$ supplémentaires dans le programme de préparation et d'appui préparatoire (RPSP) du FVC. Cela s'est poursuivi avec l'approbation par le Conseil d'administration d'une somme de 162,4 millions US\$ supplémentaires lors de sa 26<sup>ème</sup> réunion en août 2020 pour le programme de travail 2020-2021 du PPA, portant ainsi le financement global de préparation approuvé par le Conseil à 474,9 millions US\$. Pour la période 2020-2021, à la lumière de la pandémie de Covid-19, le soutien à la préparation au développement et à la programmation du vivier s'est concentré spécifiquement sur l'aide aux pays en développement pour planifier une reprise résiliente au changement climatique.

Soutenir les entités nationales, sous-nationales et régionales de mise en œuvre et les intermédiaires pour répondre aux normes d'accréditation du FVC a été identifié comme une priorité du programme. L'objectif étant de s'assurer que les normes d'accréditation ne deviennent pas un frein à

l'accès direct aux financements du FVC. Le Fonds fournit également un appui à la préparation pour renforcer les capacités institutionnelles des pays bénéficiaires en matière de coordination de pays et de mécanismes de consultation multipartites ainsi que pour préparer les programmes de pays et le vivier de projets. À sa 13<sup>ème</sup> réunion, le Conseil a également révisé la liste des activités qu'il peut soutenir à ce jour comprenant jusqu'à 3 millions US\$ par pays pour la formulation de Plans nationaux d'adaptation (NAP) et d'autres processus de planification à l'adaptation. Depuis, le nombre de requêtes à des aides de NAP a sensiblement augmenté. Au niveau national, le NDA ou le coordinateur joue un rôle de premier plan dans le déploiement du financement de la préparation et du soutien préparatoire. Le FVC est l'un des rares fonds internationaux destiné à donner aux NDA un accès direct au financement pour les activités institutionnelles et le développement des programmes des pays.

En janvier 2022, le FVC a approuvé 523 propositions de 140 pays, avec un soutien à la préparation d'une valeur de 353 millions US\$, dont 20 nouvelles propositions ont été approuvées en 2021. Le projet de préparation en août 2021 répertorie 128 autres propositions de préparation à divers stades de développement et d'examen. En août 2021, 69 propositions de NAP, la majorité pour les PEID, les PMA et les États africains, avaient été approuvées pour un montant de 162 millions US\$, avec 62,5 millions US\$ décaissés.

En 2016, le Conseil a pris des mesures pour simplifier les accords de subvention pour la préparation, notamment par le biais d'accords-cadres conclus avec des prestataires de services tels que le PNUD ou la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ, Société allemande de coopération internationale), actifs dans de nombreux pays. Il compte désormais 134 partenaires de livraison de la préparation, y compris des NDA, dont 70% proviennent de pays en développement. En conséquence, le financement décaissé en août 2021 pour les 439 projets de préparation en cours de mise en œuvre pour le soutien non-NAP et NAP s'élevait à 177 millions US\$.

En 2018, le RPSP du Fonds a fait l'objet d'un examen approfondi par l'IEU du FVC lors de son premier examen indépendant (IEU, 2019). Le Conseil a examiné les recommandations de l'IEU et a adopté les ajustements nécessaires dans une stratégie de préparation révisée pour 2019-2021, adoptée lors de sa 22<sup>ème</sup> réunion du Conseil. « L'État de préparation 2.0 » permet désormais aux NDA et aux points focaux de demander des subventions pluriannuelles d'un montant maximal de 3 millions US\$ pour trois ans, en remplacement des subventions d'un an plafonné à 1 million US\$.

### **Opérations du secteur privé**

Le rayonnement et l'engagement du FVC auprès du secteur privé sont considérés comme un élément déterminant du Fonds. Initialement mis en place en tant que Mécanisme distinct pour le secteur privé (PSF), le Fonds cherche maintenant à faire des opérations du secteur privé un aspect transversal de toutes les opérations du FVC, y compris en matière d'accréditation, de développement et de gestion de portefeuille, en mettant particulièrement l'accent sur l'investissement dans des approches sobres en carbone et résilientes au climat. En conséquence, en janvier 2022, c'est 34% de la valeur nominale du portefeuille (3,4 milliards US\$) qui ont été alloués au secteur privé.

Un Groupe consultatif du secteur privé (PSAG) de 14 membres – composé de huit représentants du secteur privé (quatre de pays développés et de pays en développement) en plus de deux experts de la société civile (un de pays développés et un de pays en développement) et de quatre membres du Conseil (deux

chacun des pays développés et en développement) – a été mis en place en 2014 afin de fournir des orientations stratégiques sur l’engagement du FVC avec les acteurs du secteur privé. Travaillant en étroite collaboration avec le Secrétariat ainsi qu’avec les comités d’investissement et de gestion des risques du Conseil d’administration, le PSAG a élaboré sur une période de cinq ans des principes généraux ainsi que des recommandations ciblées au Conseil d’administration pour les options et opportunités d’engagement à l’échelle du Fonds avec le secteur privé. Cela comprenait, par exemple, des recommandations sur la mobilisation de financements à grande échelle ou la collaboration avec des entités locales, en particulier les MPME.

Suite aux principales recommandations du PSAG, le Conseil a approuvé un programme pilote de 200 millions US\$ pour les MSME et un programme pilote de 500 millions US\$ pour les MFS lors de sa 10e réunion en juillet 2015. L’appel d’offres pour le pilote MPME, qui a ouvert ses portes à l’été 2016, a abouti à trois propositions pilotes MPME approuvées sans autre proposition approuvée en 2021, mais plusieurs en préparation. L’appel d’offres pour MFS a été clôturé en septembre 2017 et a généré 350 notes conceptuelles. Parmi celles-ci, 30 ont été présélectionnées, dont une approuvée par le Conseil lors de sa 23ème réunion en juillet 2019, une initialement soumise puis retirée lors de sa 24ème réunion, et deux autres approuvées respectivement lors des 25ème et 27ème réunions du Conseil. En 2021, l’IEU a examiné l’utilisation des appels d’offres ainsi que l’approche du secteur privé du FVC.

Le PSAG n’a pas tenu de réunion en 2021, pour la troisième année consécutive, jetant des doutes sur son avenir alors que le mandat de ses membres actuels a expiré. Cependant, ses recommandations précédentes sur l’engagement du secteur privé dans la REDD+, l’adaptation et les PEID ont été largement intégrées dans la mise à jour du plan stratégique du FVC approuvé en novembre 2020. Cette mise à jour prend également en compte les recommandations d’une nouvelle stratégie du secteur privé partagée avec le Conseil en 2019, telles que la concentration accrue sur les investissements en capital-investissement et la facilitation du partenariat d’acteurs du secteur privé avec le Fonds grâce à une PSAA au lieu d’une accréditation à part entière.

## Genre

Tous les financements du FVC doivent adopter une approche sensible au genre, telle qu’élaborée dans une *politique de genre et un plan d’action pour le genre* pour le Fonds, approuvé lors de la 9ème réunion du Conseil en mars 2015 (FVC, 2020). Cependant, cela a fait l’objet d’un examen mandaté et les efforts visant à renforcer considérablement les deux - notamment en définissant les responsabilités de tous les partenaires du FVC, des actions prioritaires et des indicateurs de réussite clairs, ainsi que les besoins en personnel et en budget - ont été interrompus en 2018 et au début de 2019 en raison d’une forte opposition de certains membres du Conseil d’administration de pays en développement qui estimaient que la politique ajoutait trop de charge aux pays bénéficiaires.

L’impasse a finalement été levée avec l’adoption d’une politique et d’un plan d’action en matière d’égalité de genre actualisés 2020-2023 lors de la 24ème réunion du Conseil en novembre 2019, à la suite d’assurances concernant le renforcement de l’assistance technique et du soutien à la préparation pour la mise en œuvre du mandat en matière d’égalité des genres, ainsi que des dispositions affaiblies (FVC, 2019b). Cette dernière, par exemple, contextualise la mise en œuvre du mandat du FVC en matière de genre dans les pratiques nationales et les compréhensions culturelles, affaiblissant ainsi potentiellement le principe universel des droits des femmes en tant que droits humains inaliénables. La politique mise à jour s’applique à

tous les domaines de financement et à toutes les décisions de financement du FVC et rend obligatoire une évaluation sociale et de genre accompagnée d’un plan d’action spécifique au projet pour chaque proposition de financement.

Outre la mise à jour de la politique de genre du FVC, les considérations de genre sont intégrées dans les politiques et directives opérationnelles clés telles que la gestion des résultats et les décisions d’investissement, ainsi que dans les procédures d’accréditation et les processus d’engagement des parties prenantes. Cependant, des améliorations supplémentaires sont nécessaires. Bien que le FVC soit le premier fonds climatique à avoir mis en place une approche d’intégration de la problématique du genre au début de ses opérations de financement, il risquerait de perdre cette position de leader sur les meilleures pratiques sans efforts supplémentaires en matière d’intégration du genre. Par exemple, les rapports annuels de performance du portefeuille du FVC pour 2019 et 2020 pour les projets en cours de mise en œuvre notent que les AE ne rendent pas compte de leurs plans d’action pour l’égalité des genres (FVC, 2020b ; FVC, 2021d). En outre, ils suggèrent que les projets mis en œuvre depuis plusieurs années ne traitent pas suffisamment les évaluations de genre et les plans d’action obligatoires comme des « documents évolutifs » qui doivent être mis à jour et révisés en affinant les cibles et les indicateurs et en suivant de manière cohérente les données ventilées par genre. De nombreux projets en cours de mise en œuvre ne se concentrent toujours pas suffisamment sur les actions transformatrices qui traitent des relations de pouvoir sexistes, de l’égalité d’accès aux ressources et de la prise de décision conjointe (voir également CFF10 2021 sur le genre et le financement climatique pour plus de détails).

Le Conseil devra aborder d’autres dispositions relatives au genre dans l’instrument directeur, en particulier la nécessité d’un équilibre entre les genres au sein du personnel du Secrétariat - les femmes sont toujours sous-représentées parmi son personnel international et surreprésentées dans les fonctions administratives, bien que le Secrétariat ait pourvu quatre postes de direction avec des femmes en 2020 et a encore accru la diversité de son personnel. Il en va de même pour le conseil d’administration du FVC, composé de 24 personnes, qui, en janvier 2022, comprenait six femmes membres du conseil et huit femmes suppléantes du conseil dont trois sièges toujours non pourvus. L’équité des genres, ainsi que l’expertise suffisante en matière de genre de ses membres, sont également cruciaux pour les divers comités et organes consultatifs d’experts, notamment le PSAG, l’ITAP et le comité d’accréditation.

## Peuples autochtones

Après des années d’engagement et de lobbying continu des groupes de peuples autochtones, le Conseil a demandé au Secrétariat, lors de sa 15ème réunion à Samoa en décembre 2016, de préparer l’examen par le Conseil d’une politique des peuples autochtones. Travaillant avec les représentants des peuples autochtones dans le cadre d’un groupe de coordination interne, le Secrétariat durant l’été 2017 a mis en place un processus de soumission publique, invitant de nombreuses parties prenantes à participer à l’élaboration d’une telle politique de peuples autochtones. La *politique du FVC en matière de peuples autochtones* a été approuvée lors de la 19ème réunion du Conseil et adopte une approche forte basée sur les droits en mettant l’accent sur l’autodétermination des peuples autochtones et sur leur droit à un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC) tout au long du cycle de projet du FVC (FVC, 2018). La politique de peuples autochtones à l’échelle du Fonds doit être complétée par des directives de mise en œuvre en cours d’élaboration par le Secrétariat en 2019. Un Groupe consultatif des peuples autochtones (IPAG) distinct, qui devait initialement

commencer ses travaux en 2020, a entamé son premier mandat allant de janvier 2022 à décembre 2024. Il se compose de quatre membres et quatre membres suppléants choisis par les groupes représentant les peuples autochtones.

### **Relations du FVC avec la CCNUCC et la Conférence des Parties (COP)**

Le FVC est une entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la CCNUCC. Il doit être « responsable devant la COP et fonctionner sous sa direction » (CCNUCC, 2017 :17). Le Conseil du FVC a cherché à définir les arrangements entre la COP et le FVC dans une décision qui réaffirme sa responsabilité dans les décisions financières, datée d'octobre 2013 et adoptée par la COP à Varsovie (CCNUCC, 2014). Le Comité permanent des finances (SCF), organe complémentaire de la CCNUCC visant à faire le point et à assurer la responsabilité dans l'architecture mondiale de financement du climat, a également formulé des recommandations à cette fin.

Le conseil d'administration du FVC prépare un rapport annuel sur ses programmes, politiques et priorités et l'état des ressources et répond aux commentaires et aux conseils reçus en réaction de la COP, avec son dixième rapport à la COP soumis en octobre 2021. En outre, la COP a l'autorité de commander une évaluation indépendante du FVC, sur sa performance et celle du Conseil d'administration et l'adéquation des ressources disponibles, dans le cadre des examens périodiques du mécanisme financier de la CCNUCC. En 2021, conformément aux directives de la COP, le FVC a travaillé à la conversion des promesses reçues dans le cadre de son premier processus de reconstitution en accords de contribution signés ; le Secrétariat a également réussi à accélérer les décaissements des fonds. Cependant, en raison des contraintes résultant de la pandémie, le Conseil d'administration du FVC n'a pas été en mesure de combler les lacunes politiques en 2021, y compris celles liées à la prise de décision par le Conseil, de rationaliser et de faciliter davantage l'accès au financement du FVC et d'affiner les critères d'éligibilité des projets/programmes ou de conclure l'examen du cadre d'accréditation. De même, il n'y a guère eu de progrès dans l'augmentation du nombre de pays accordant au Fonds et à son personnel les privilèges et immunités dont ils ont besoin par le biais d'accords bilatéraux pour opérer en toute sécurité dans les pays bénéficiaires.

### **Contribution et participation des parties prenantes et des observateurs**

L'instrument de gouvernance du FVC prévoit une large participation des parties prenantes à la conception, au développement et à la mise en œuvre des stratégies et activités financées par le FVC. Les parties prenantes sont généralement définies comme « les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les groupes vulnérables, les femmes et les peuples autochtones » (FVC, 2019a : 17). À l'heure actuelle, ces mandats sont principalement mis en œuvre dans le cadre d'accords concernant l'appropriation nationale et la programmation du Fonds, ainsi que dans les critères d'accréditation des entités d'exécution et des intermédiaires. Le genre est aussi au cœur des processus d'implication des acteurs nationaux et infranationaux dans la programmation du FVC, bien que l'examen des IEU en 2018 ait montré à quel point cet engagement était insuffisant (IEU, 2019). À la suite de la 6ème réunion du Conseil en 2014, le Secrétariat a intensifié ses efforts pour consulter les observateurs entre les sessions au moyen de demandes de contribution écrite gérées avec soin. Toutefois, le Secrétariat doit encore élaborer des directives d'engagement des parties prenantes afin d'améliorer la sensibilisation globale et la participation des parties prenantes et des observateurs dans le FVC.

Il existe également une disposition permettant aux parties prenantes d'observer les délibérations du Fonds et à deux observateurs actifs du secteur privé et de la société civile de donner leur avis lors des réunions du Conseil. En 2016, le Conseil a lancé un examen participatif de la participation des observateurs aux travaux du Conseil dans le but de remédier aux faiblesses existantes, telles que le manque de soutien financier pour la participation d'observateurs des organisations de la société civile (OSC) des pays en développement ou le manque de représentation directe des peuples autochtones. Cet examen a stagné en 2018, mais a été relancé en 2019 avec un nouveau processus de soumission des contributions du public. Alors que l'examen devait être finalement examiné en 2021 conformément au plan de travail quadriennal du Conseil approuvé en 2020, le point a de nouveau été reporté indéfiniment en 2021. Cela laisse le rôle des observateurs, déjà gravement affecté par la réduction des options d'engagement dans les réunions virtuelles du conseil d'administration au cours des années précédentes en raison de la pandémie de Covid-19, dans une situation précaire jusqu'en 2022.

### **Divulgence de l'information et stratégie de communication**

Lors de sa 12ème réunion, le Conseil d'administration du FVC a approuvé une politique de divulgation d'informations complète révisée (IDP), qui fonctionne sous une « présomption de divulgation » (FVC, 2016). Les documents pour les réunions du Conseil sont publiés sur le site internet du FVC<sup>4</sup> au moment où ils sont envoyés aux membres du Conseil, aux conseillers et aux observateurs actifs. Dans la politique de divulgation actuelle, les documents ne sont supposés être confidentiels que dans un certain nombre de cas exceptionnels, ou circonstances particulières (une « approche par liste négative »), bien que l'information liée à tout engagement du secteur privé soit considérée comme exclusive. La politique de divulgation des informations du Fonds a également permis la diffusion sur le web des réunions du Conseil à titre expérimental, permettant aux parties prenantes du monde entier depuis la 13ème réunion du Conseil en 2016 d'exploiter ce moyen relativement peu coûteux d'accroître la transparence et de sensibiliser le public au processus décisionnel du Fonds. À sa 18ème réunion, le Conseil a décidé de poursuivre la diffusion sur le Web jusqu'à la fin de 2019 et, à sa 24ème réunion en 2019, la diffusion sur le web a été prolongée indéfiniment. Cela s'est avéré crucial pour les délibérations du Conseil en 2021, qui se sont principalement déroulées dans un cadre virtuel.

L'IDP a également fixé un délai de 120 jours de divulgation publique des évaluations environnementales et sociales relatives aux projets les plus risqués (Cat. A) et à 30 jours pour les projets à risque moyen (Cat. B), suivant la pratique établie mondialement. Cependant, en 2018, l'application de ces exigences a posé des problèmes, déclenchant la toute première plainte déposée par la société civile dans le cadre du Panel d'Appel de l'Information (IAP) du FVC. Un autre défi de la société civile consistant à exiger la divulgation d'informations publiques plus tôt et plus détaillées sur les propositions de projets en cours a suivi en 2020. Depuis la 24ème réunion du Conseil, toutes les annexes pertinentes des propositions de financement public sont rendues publiques, bien que celles des propositions du secteur privé ne le soient pas encore. De plus, 2021 a vu la divulgation d'un nombre croissant d'APR, bien que certains d'entre eux uniquement sous forme expurgée, pour la vérification des progrès dans la mise en œuvre d'un projet.

Une stratégie de communication détaillée pour le Fonds, qui consiste à définir les paramètres de partage d'information avec le public, doit encore être développée (en dépit d'être inscrit au plan de travail du Conseil depuis plusieurs années). Cependant, une division des relations extérieures au sein du Secrétariat a été créée en 2018 et du personnel de soutien dédié a été ajouté.



Les efforts de communication externe sont également aidés par un site Web continuellement mis à jour et élargi pour le Fonds, qui comprend, par exemple, des pages de pays individuels et des pages de mise en œuvre de projets. Les activités de sensibilisation se sont intensifiées en 2019 dans le cadre du premier processus de reconstitution des ressources du FVC, mais ont souffert en 2020 et 2021 à la lumière de la poursuite de la pandémie de Covid-19.

## Perspective pour 2021

Le portefeuille d'AE et de projets/programmes approuvés pour le FVC s'est encore élargi en 2021, malgré de nombreux défis pour les opérations normales du Conseil et du Secrétariat et pour la mise en œuvre du portefeuille du Fonds en raison des effets de la pandémie. Cependant, le Fonds a continué à lutter pour prendre en charge un certain nombre de décisions opérationnelles importantes accompagnant les politiques et les cadres pour le développement, l'approbation et la surveillance continue des projets, et la gestion dans un cadre virtuel. Cela a mis en péril certains des objectifs ambitieux du plan stratégique actualisé du FVC, avec la deuxième année de sa première période de reconstitution de quatre ans (FVC-1) achevée.

Un certain nombre de mandats d'opérationnalisation liés aux politiques du plan stratégique actualisé du FVC sont au point mort - tels que les efforts pour examiner et appliquer les recommandations d'un certain nombre d'évaluations de l'UEI de ses procédures, politiques et cadres sur l'accréditation, son secteur privé et ses approches d'adaptation et pour améliorer encore l'accès direct et la prévisibilité, ainsi que l'ampleur, l'impact et l'efficacité de son financement en s'appuyant davantage sur l'élaboration de programmes de travail stratégiques par les pays et les EA. Un ensemble de onze lignes directrices sectorielles qui devraient maintenant être achevées d'ici mi-2022 aidera davantage à articuler les domaines d'impact prioritaires pour l'investissement du FVC jusqu'en 2023. Les domaines possibles incluent le soutien aux propositions de financement du FVC qui traitent du lien entre la santé, la biodiversité et le changement climatique, qui a gagné en importance à la suite de Covid-19. La préparation et le soutien préparatoire, y compris le financement à déblocage rapide, aideront également les efforts des pays en développement pour une reprise résiliente face aux impacts de la pandémie.

Afin de concrétiser la théorie du changement du FVC articulée dans le cadre de son plan stratégique actualisé pour le FVC-1, les fonctions opérationnelles vitales doivent être révisées et mises à niveau sans plus tarder. Alors que le FVC a finalisé un cadre intégré de gestion des résultats avec des indicateurs, des outils de suivi des résultats et des méthodologies pour rendre compte des résultats d'adaptation et d'atténuation qui changent de paradigme, il existe un certain nombre de priorités qui n'ont pas pu être traitées en 2021. Ils doivent être traités de toute urgence en 2022, notamment : (i) l'articulation plus précise des directives générales d'investissement du FVC avec des conditions détaillées pour les subventions, les prêts, les prises de participation et les garanties de risque du secteur public et privé du FVC afin de traiter la concessionnalité et les coûts supplémentaires et complets approchés; (ii) la finalisation

d'une stratégie révisée d'accréditation et de partenariat du FVC ; (iii) des lignes directrices pour une approche de financement programmatique ; et (iv) l'achèvement d'un SGES pour le Fonds grâce à l'élaboration des propres sauvegardes environnementales et sociales du FVC.

Le Fonds est également toujours aux prises avec d'importantes politiques administratives, notamment la sécurisation des privilèges et immunités qui permettront au personnel du Fonds et au personnel nommé d'opérer dans les pays recevant un financement du FVC, l'élaboration d'une stratégie pour mettre en œuvre une présence régionale en dehors de Songdo ainsi que la mise à niveau de ses ressources humaines et des politiques de ressources et de rémunération pour attirer et retenir des personnels de premier plan et ralentir le taux de rotation du personnel (qui s'est aggravé pendant les années de pandémie) à un moment où l'ampleur de son portefeuille de financement ainsi que ses défis de gestion ont encore grandi. Dans le même temps, le Conseil, avec un programme de travail chargé restant à terminer, les objectifs de mise en œuvre pour 2021 définis dans son plan de travail quadriennal approuvé devant être abandonnés pour la deuxième année consécutive et de nombreuses questions politiques assez controversées en suspens, devra récupérer et se remettre sur les rails en 2022 en continuant à relever ses défis de gouvernance et à améliorer encore la prise de décision du conseil entre les réunions. Au cours des deux dernières années, il a déjà montré à plusieurs reprises qu'il peut appliquer avec succès de nouvelles procédures de vote en l'absence de consensus pour l'approbation des projets, bien que celles-ci ne soient actuellement pas considérées comme appropriées pour l'approbation de mises à jour politiques de grande envergure. Au lieu de cela, de nouvelles procédures de prise de décision entre les réunions aideront le Conseil à faciliter un certain nombre de décisions politiques, pour lesquelles les procédures de vote en l'absence de consensus ne s'appliquent pas. Cependant, la compétence et la capacité des comités spécialisés du Conseil, dont plusieurs n'ont qu'une fonctionnalité réduite en 2021, devront être renforcées pour faire face à l'arriéré de questions qui n'ont pas pu être traitées en 2021.

Fin 2021, Tlou Emmanuel Ramaru (Afrique du Sud) et Jean-Christophe Donnellier (France) ont été élus par leurs circonscriptions respectives au Conseil d'administration en tant que coprésidents pour 2022. Ils devront travailler en étroite collaboration avec le directeur exécutif du Fonds et un secrétariat en pleine expansion pour positionner le Fonds alors qu'il lance son deuxième processus de reconstitution pour la deuxième période de reconstitution (FVC-2 de 2024-2027) déjà à la mi-2022, y compris avec un examen complet des performances par l'IEU du Fonds sur ses réalisations au cours des dernières années. Avec la révision en cours de l'ambition climatique des pays dans le contexte du Bilan mondial en cours et avec les pays qui luttent pour parvenir à une reprise verte et résiliente après le Covid-19, le rôle d'un FVC toujours bien doté en ressources et bien gouverné dans la fourniture d'une assurance financière et technique l'aide aux pays en développement pour réaliser un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique sera plus importante que jamais.

## Références et lectures complémentaires

Both ENDS; Heinrich Böll Stiftung North America; Aksi! for Gender, Social and Ecological Justice; and Prakriti Resources Centre (2018) Local actors ready to act: six proposals to improve their access to the Green Climate Fund. Washington, DC: Heinrich Böll Stiftung North America. <http://us.boell.org/2018/06/13/local-actors-ready-act-six-proposals-improve-their-access-green-climate-fund>

Climate Funds Update: [www.climatefundsupdate.org](http://www.climatefundsupdate.org)

Green Climate Fund: [www.greenclimate.fund](http://www.greenclimate.fund)

GCF Accredited Entities: <https://www.greenclimate.fund/about/partners/ae>

GCF Projects and Programmes: <http://www.greenclimate.fund/what-we-do/projects-programmes>

GCF Replenishment: <https://www.greenclimate.fund/how-we-work/resource-mobilization/replenishment>

GCF (2011) Governing instrument for the Green Climate Fund. Incheon, South Korea: Green Climate Fund. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/governing-instrument.pdf>

GCF (2015) Gender policy and action plan. Annex XIII and Annex XIV of GCF Board Document GCF/B.09/23, Decisions of the Board – Ninth Meeting of the Board, 24-26 March 2015. Incheon, South Korea: GCF. [https://www.greenclimate.fund/documents/20182/24949/GCF\\_B.09\\_23\\_-\\_Decisions\\_of\\_the\\_Board\\_Ninth\\_Meeting\\_of\\_the\\_Board\\_24\\_-\\_26\\_March\\_2015.pdf/2f71ce99-7aef-4b04-8799-15975a1f66ef](https://www.greenclimate.fund/documents/20182/24949/GCF_B.09_23_-_Decisions_of_the_Board_Ninth_Meeting_of_the_Board_24_-_26_March_2015.pdf/2f71ce99-7aef-4b04-8799-15975a1f66ef)

GCF (2016) Information disclosure policy of the Green Climate Fund. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/document/information-disclosure-policy>

GCF (2018) Indigenous Peoples policy. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/document/indigenous-peoples-policy>

GCF (2019a) GCF first replenishment (GCF-1): replenishment summary report. GCF Board Document GCF/B.24/11. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b24-11.pdf>

GCF (2019b) Updated gender policy and gender action plan 2020-2023. GCF Board Document GCF/B.24/15. Incheon, South Korea: GCF. [https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1908411/GCF\\_B.24\\_15\\_-\\_Updated\\_Gender\\_Policy\\_and\\_Gender\\_Action\\_Plan\\_2020\\_2023.pdf/ee6cc1ca-9576-e2f6-34ca-1e1cb57d9c40](https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1908411/GCF_B.24_15_-_Updated_Gender_Policy_and_Gender_Action_Plan_2020_2023.pdf/ee6cc1ca-9576-e2f6-34ca-1e1cb57d9c40)

GCF (2020a) Updated strategic plan for the Green Climate Fund 2020-23. GCF Board Document GCF/B27/21. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b27-21.pdf>

GCF (2020b) Annual portfolio performance report (2019). GCF Board Document GCF/B.27/Inf.04. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b27-inf04.pdf>

GCF (2021a) 2022 work programme of the Secretariat and annual administrative budget of the GCF Secretariat, Board and Trustee. GCF Board Document GCF/B.30/09. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b30-09.pdf>

GCF (2021b) Status of pledges and contributions (IRM and GCF-1). Incheon, South Korea: GCF. [https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/status-pledges-irm-gcf1\\_7.pdf](https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/status-pledges-irm-gcf1_7.pdf)

GCF (2021c) Review of Secretariat capabilities to deliver the updated Strategic Plan for 2020 – 2023. GCF Board Document GCF/B.30/08. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b30-08.pdf>

GCF (2021d) Annual portfolio performance report (2020). GCF Board Document GCF/B.30/Inf.09. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b30-inf09.pdf>

GCF (2021e) Decisions of the Board – twenty-eighth meeting of the Board, 16 – 19 March 2021. GCF Board Document GCF/B.28/21. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b28-21.pdf>

GCF (2021f) Decisions of the Board – twenty-ninth meeting of the Board, 28 June – 1 July 2021. GCF Board Document GCF/B.29/14. Incheon, South Korea: GCF. [https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b29-14\\_2.pdf](https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b29-14_2.pdf)

GCF (2021g) Decisions of the Board – thirtieth meeting of the Board, 4 – 7 October 2021. GCF Board Document GCF/B.30/17. Incheon, South Korea: GCF. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-b30-17.pdf>

HBS (n.d.) GCF dossier. Washington, DC: Heinrich Böll Stiftung Washington, DC. <http://us.boell.org/en/green-climate-fund-gcf-dossier>

Independent Evaluation Unit (IEU) Evaluations: <https://ieu.greenclimate.fund/evaluations>

IEU (2018) Independent Review of the Green Climate Fund's Results Management Framework. Incheon, South Korea: GCF Independent Evaluation Unit. <https://ieu.greenclimate.fund/sites/default/files/document/rmf-main-report.pdf>

IEU (2019) Forward-looking performance review of the Green Climate Fund. Final Report. Incheon, South Korea: GCF Independent Evaluation Unit. <https://ieu.greenclimate.fund/sites/default/files/document/fpr-final-report.pdf>

IEU (2021) Independent Rapid Assessment of the Green Climate Fund's Request for Proposals Modality. Final Report. Incheon, South Korea: GCF Independent Evaluation Unit. [https://ieu.greenclimate.fund/sites/default/files/document/210726-rfp-final-report-2ed-top\\_0.pdf](https://ieu.greenclimate.fund/sites/default/files/document/210726-rfp-final-report-2ed-top_0.pdf)

Schalatek, L. (2019a) Green Climate Fund 2.0 – moving to the next phase. Washington, DC: Heinrich Böll Stiftung Washington, DC. <http://us.boell.org/en/climate-policy-finance>

Schalatek, L. (2019b) Pledges in Paris were a start, but not enough to signal real replenishment ambition. Washington, DC: Heinrich Böll Stiftung Washington, DC. <http://us.boell.org/en/2019/10/29/pledges-paris-were-start-not-yet-enough-signal-real-gcf-replenishment-ambition>

Schalatek, L.; Zuckerman, E.; McCullough, E. (2021) More than an add-on? Evaluating the integration of gender in Green Climate Fund projects and programs. Washington, DC: Heinrich Böll Stiftung Washington, DC and Gender Action. <https://us.boell.org/en/2021/10/26/more-add-evaluating-integration-gender-green-climate-fund-projects-and-programs>

UN (1992) United Nations Framework Convention on Climate Change. FCC/INFORMAL/84 GE.05-62220 (e) 2000705. New York: United Nations. <https://unfccc.int/resource/ccsites/zimbab/conven/text/fulltext.htm>

UNFCCC (2011) The Cancun Agreements: outcome of the work of the ad-hoc working group on long-term cooperative action under the Convention. FCCC/CP/2010/7/Add.1. Bonn: United Nations Framework Convention on Climate Change. <https://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf#page=2>

UNFCCC (2012) Report of the Conference of the Parties on its seventeenth session, held in Durban from 28 November to 11 December 2011. FCCC/CP/2011/9/Add.1. Bonn: UNFCCC. <https://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/eng/09a01.pdf>

UNFCCC (2014) Report of the Conference of the Parties on its nineteenth session, held in Warsaw from 11 to 23 November 2013. FCCC/CP/10/Add.1. Bonn: UNFCCC. <https://unfccc.int/resource/docs/2013/cop19/eng/10a01.pdf#page=24>

UNFCCC (2015) Paris Agreement. FCCC/CP/2015/10/Add.1. Bonn: UNFCCC. [http://unfccc.int/paris\\_agreement/items/9485.php](http://unfccc.int/paris_agreement/items/9485.php)

## Notes

1. REDD+ réduit les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et agit pour la gestion durable des forêts et la conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier.
2. Les organismes déjà accrédités auprès du FVC, du Fonds pour l'adaptation et du programme de la Commission européenne (UE DEVCO), ainsi qu'auprès d'institutions ayant des antécédents de collaboration avec le secteur privé peuvent demander une accréditation rapide, à condition que toutes les lacunes identifiées dans le respect des normes et garanties du FVC soient considérées.
3. À ne pas confondre avec l'IRM, mobilisation initiale des ressources.
4. [www.greenclimate.fund](http://www.greenclimate.fund)

Les Fondamentaux du financement climatique s'inspirent des données de Climate Funds Update et sont disponibles en anglais, en espagnol et en français sur [www.climatefundsupdate.org](http://www.climatefundsupdate.org)

© ODI et HBF 2022.  
CC BY-NC 4.0.

**ODI**  
203 Blackfriars Road | London | SE1 8NJ | UK  
Tel: +44 (0)20 7922 0300

**Heinrich Böll Stiftung Washington, DC**  
1432 K Street, NW | Suite 500 | Washington DC 20005 | USA  
Tel: +1 202 462 7512